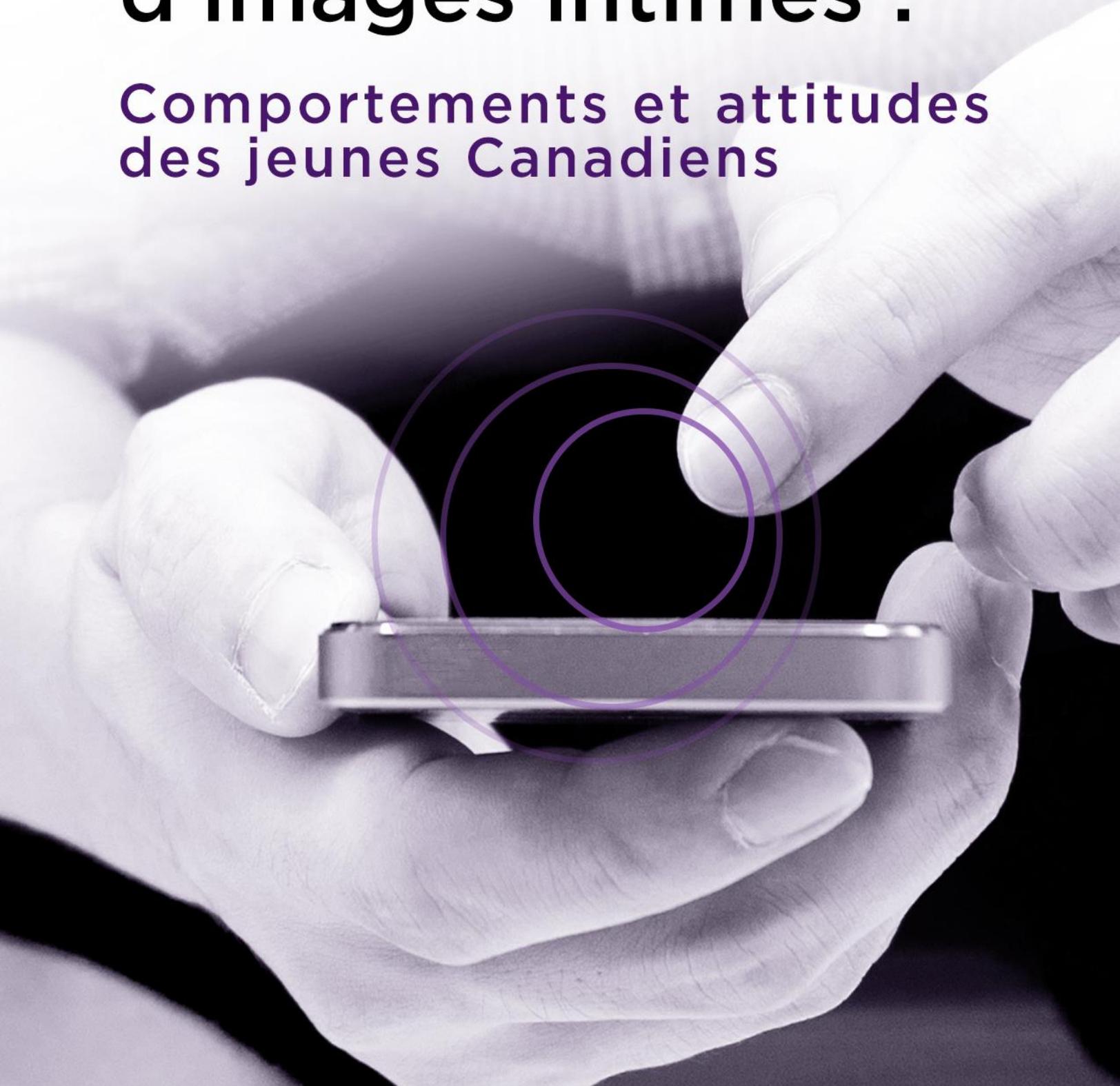




Le partage non consentuel **d'images intimes :**

Comportements et attitudes
des jeunes Canadiens



Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse : <http://habilomedias.ca/recherche-et-politique>

Citer comme suit : Johnson, M., Mishna, F., Okumu, M., Daciuk, J. Le partage non consensuel de sextos : Comportements et attitudes des jeunes Canadiens, Ottawa : HabiloMédias, 2018.

Auteurs :

Matthew Johnson, directeur de l'éducation, HabiloMédias.

Faye Mishna, professeure et doyenne, Faculté de travail social Factor-Inwentash, présidente de la Margaret & Wallace McCain Family Foundation, Université de Toronto.

Moses Okumu, titulaire d'une maîtrise en travail social, Ph.D., étudiant, Faculté de travail social Factor-Inwentash, Université de Toronto

Joanne Daciuk, directrice des recherches, Faculté de travail social Factor-Inwentash, Université de Toronto

Les auteurs tiennent à reconnaître les contributions à la recherche de Lauren Middlemiss et Roderick Hayes, tous les deux de l'Université d'Ottawa.



HabiloMédias
205, rue Catherine, Suite 100
Ottawa, ON Canada K2P 1C3
T : 613-224-7721 Téléc. : 613-761-9024
Ligne sans frais : 1-800-896-3342
infos@habilomedias.ca
habilomedias.ca
@habilomedias

Le partage non consensuel de sextos : Comportements et attitudes des jeunes Canadiens a été rendu possible grâce à la contribution financière de TELUS.

Contenu

Introduction.....	1
Sommaire.....	6
Fréquence des comportements associés au sextage : Envoi et réception.....	6
Partage non consensuel de sextos et partage de ses sextos sans son consentement.....	9
Facteurs associés au partage non consensuel de sextos	13
Les stéréotypes de genre.....	14
Désengagement moral	15
Homophilie et normes sociales	16
Parents, éducateurs, conséquences juridiques.....	17
Implications pour les interventions, recherche et politique	18
Fréquence générale des comportements associés au sextage.....	20
L'envoi de sextos	20
La réception de sextos.....	23
Le partage de sextos que vous avez envoyés	26
Le partage non consensuel de sextos : Facteurs associés.....	29
Fréquence du partage	30
Âge.....	32
Sexe	34
Comportements.....	35
Stéréotypes de genre.....	36
Désengagement moral	39
Homophilie et normes sociales	42
Parents, éducateurs et conséquences juridiques.....	48
Participation des parents.....	48
Éducation	50
Conséquences juridiques.....	51
Implications pour les interventions, recherche et politique	53
Méthodologie.....	55

Le partage non consensuel d'images intimes : Comportements et attitudes des jeunes Canadiens

Introduction

Peu d'enjeux portant sur la participation des jeunes aux médias numériques nous préoccupent autant que le sextage, puisqu'il se situe au carrefour de la cyberintimidation, de l'exploitation sexuelle et de la pornographie. Comme pour les technologies remontant jusqu'au télégraphe¹, une grande part de ces préoccupations portent principalement sur les filles et les femmes². Dans une certaine mesure, c'est logique : même si les garçons et les filles envoient à peu près la même quantité de sextos³ et qu'il est plus probable que les sextos envoyés par les garçons soient transférés⁴, la désapprobation sociale est sans aucun doute plus grande pour les filles qui envoient des sextos⁵; ainsi le préjudice à leur égard est plus grand lorsque les sextos qu'elles ont envoyés rejoignent un auditoire plus vaste que prévu⁶. Ce préjudice est toutefois attribuable à la façon dont sont présentées les filles qui font du sextage – par la couverture médiatique et l'imagination populaire – comme des gardiennes de leur innocence sexuelle et, si elles s'écartent de ce rôle, comme étant responsables des conséquences engendrées par leurs actions⁷.

Cette vision sexospécifique du sextage semble être courante chez les jeunes Canadiens : L'enquête *Jeunes Canadiens dans un monde branché, phase III* d'HabiloMédias, l'un des premiers projets de recherche visant à mesurer le taux d'envoi, de réception et de partage de sextos par les jeunes Canadiens, a permis de définir une « œillère morale » en ce qui a trait au partage de sextos. Tandis que les jeunes interrogés avaient moins tendance à prendre part à d'autres formes de cyberintimidation s'il existait une règle à la maison pour traiter les personnes en ligne avec respect, la présence ou l'absence d'une telle règle n'avait

¹ Cassell, J, Cramer, M (2008) High tech or high risk: moral panics about girls online. Dans : McPherson, T (ed.) *Digital Youth, Innovation, and the Unexpected*. Cambridge, MA: MIT Press, pp. 53–75.

² Draper, N. R. (2012). Is Your Teen at Risk? Discourses of adolescent sexting in United States television news. *Journal of Children and Media*, 6(2), 221-236.

³ Steeves, V. (2014) La sexualité et les relations amoureuses à l'ère du numérique. HabiloMédias.

⁴ Steeves, V. (2014) La sexualité et les relations amoureuses à l'ère du numérique. HabiloMédias.

⁵ Lippman, J. & Campbell, W. (2014) Damned If You Do, Damned If You Don't...If You're a Girl: Relational and Normative Contexts of Adolescent Sexting in the United States. *Journal of Children and Media*, 8:4, 371-386

⁶ Livingstone, S., & Görzig, A. (2014). When adolescents receive sexual messages on the internet: Explaining experiences of risk and harm. *Computers in Human Behavior*, 33, 8–15. doi:10.1016/j.chb.2013.12.021

⁷ Lippman, J. & Campbell, W. (2014) Damned If You Do, Damned If You Don't...If You're a Girl: Relational and Normative Contexts of Adolescent Sexting in the United States. *Journal of Children and Media*, 8:4, 371-386

aucun effet sur la probabilité selon laquelle les jeunes partagent des sextos⁸. Ce résultat fut corroboré par une étude canadienne récente qui a révélé que près de la moitié des jeunes interrogés croient que si un garçon partage des photos à teneur sexuelle de sa petite amie, c'est la faute de la fille qui les a envoyées⁹, et par une autre étude canadienne dans laquelle des entrevues réalisées auprès d'élèves de la quatrième à la douzième année ont révélé que les élèves avaient tendance à blâmer la fille qui avait envoyé une photo tout en minimisant et en ne dévoilant pas l'identité de la personne (habituellement de sexe masculin) qui a partagé publiquement la photo¹⁰.

Au lieu d'être remises en question, ces attitudes sont souvent renforcées par les efforts de sensibilisation au sextage. Un examen de dix campagnes largement médiatisées a montré qu'elles étaient presque toutes exclusivement axées sur le créateur et l'expéditeur initial du sexto et que la moitié d'entre elles contenaient seulement des messages d'abstinence, ne tenant pas compte de l'étape qui cause le plus grand préjudice – soit le *partage* de sextos sans le consentement de l'expéditeur¹¹ – et exonérant la responsabilité de ceux qui les ont partagés¹². Trois des campagnes présentaient un contenu blâmant explicitement la victime, comme le démontre l'échange suivant tiré de la vidéo *Exposed*, produite par la UK National Crime Agency's Child Exploitation and Online Protection Command, dans le cadre de son programme ThinkUKnow :

« Si n'aurait pas dû les envoyer [ses photos] à Jay. »

« Arrête de blâmer tout le monde. C'est toi qui les as envoyées en premier lieu. »¹³

Si de nombreux érudits s'entendent pour dire que les efforts de sensibilisation devraient renoncer aux approches visant l'abstinence et le fait de remettre la faute sur la victime¹⁴, il est moins évident de déterminer par quoi remplacer celles-ci. Grand nombre de chercheurs et de stratèges politiques préconisent une approche visant la réduction des méfaits¹⁵, par laquelle on enseignerait aux jeunes à minimiser l'effet du partage de sextos par des moyens tels s'assurer de ne pas inclure certains éléments (comme des traits du visage ou un tatou caractéristique) qui pourraient les identifier de façon probante. Cette approche comporte

⁸ Steeves, V. (2014) La cyberintimidation : Agir sur la méchanceté, la cruauté et les menaces en ligne. HabiloMédias.

⁹ Shariff, S. (2014). Sexism Defines the Lines between Fun and Power. Sexting and Cyberbullying, 36-74.

¹⁰ Mishna, F., Schwan, A., Birje, A., Van Wert, M., McInroy, L., Lacombe-Duncan, A., Attar-Schwartz, S., & Daciuk, J. (dans la presse). Gendered and sexualized bullying and cyber bullying: Spotighting girls and making boys invisible. *Youth & Society*.

¹¹ Van Ouytsel, J., Van Gool, E., Walrave, M., Ponnet K & Peeters E (2017) Sexting: adolescents' perceptions of the applications used for, motives for, and consequences of sexting, *Journal of Youth Studies*, 20:4, 446-470

¹² Döring, N. (2014). Consensual sexting among adolescents: Risk prevention through abstinence education or safer sexting? *Cyberpsychology: Journal of Psychosocial Research on Cyberspace*, 8(1). doi:10.5817/cp2014-1-9

¹³« Exposed. » (traduction libre) <https://www.thinkuknow.co.uk/professionals/resources/exposed/>

¹⁴ Döring, N. (2014). Consensual sexting among adolescents: Risk prevention through abstinence education or safer sexting? *Cyberpsychology: Journal of Psychosocial Research on Cyberspace*, 8(1). doi:10.5817/cp2014-1-9

¹⁵ See for instance Hunt, J. (2016). Beyond 'Sexting': Consent and Harm Minimization in Digital Sexual Cultures. *YFoundations*; and Crofts, T., Lee, M., MCGovern, A., & Milivojevic, S. (2015). Perceptions and Practices of Sexting. *Sexting and Young People*, 129-143..

certaines avantages, et l'étude précédente d'HabiloMédias laisse entendre que les jeunes prennent de telles mesures, dans bien des cas, même avec des photos banales pour assurer un quelconque « déni plausible »¹⁶. Toutefois, comme ces programmes sont encore axés sur le changement du comportement du créateur et de l'expéditeur initial de l'image, la responsabilité continue d'être rejetée sur l'auteur du sexto, ce qui disculpe le destinataire ou la tierce partie qui l'a rendu public.

En ce qui concerne le partage non consenti de sextos, afin d'intervenir de manière efficace auprès des jeunes qui font le partage non consenti de sextos, il est essentiel de comprendre comment et pourquoi ils agissent ainsi – et surtout de définir ce qui les empêche de voir cette façon d'agir de la même manière que d'autres formes de cyberintimidation ou d'invasion de la vie privée. Tandis que des juridictions comme le Canada, la Californie et le Royaume-Uni ont imposé des conséquences juridiques pour le partage non consenti de sextos, peu de recherches ont été menées à ce jour sur les caractéristiques ou les motivations des jeunes qui adoptent une telle pratique¹⁷. Pour y remédier, la présente étude examine le rapport entre le partage non consenti de sextos et quatre facteurs :

Adhérence aux stéréotypes de genres traditionnels : Le peu d'études portant sur le partage non consenti de sextos révèlent d'une manière générale que les rôles de genre et les attitudes à leur égard jouent un rôle majeur dans la prise de décisions¹⁸. En outre, les attitudes traditionnelles à l'égard des genres sont invariablement associées à la croyance aux « mythes du viol » qui excusent les malfaiteurs et jettent le blâme sur les victimes d'agression sexuelle¹⁹. Compte tenu des similarités entre ces mythes et les attitudes à l'égard du sextage, nous avons l'intention d'explorer s'il existait une relation similaire entre la perception traditionnelle sur les rôles de genre et le point de vue des participants et leur participation à l'égard du partage non consenti de sextos.

Désengagement moral : L'« œillère morale » dont il était question plus haut suggérerait que la sensibilité morale et le désengagement moral pouvaient également constituer un facteur.

¹⁶ Foran, G., Johnson, M., Shade, L.R. & Steeves, V. (2017) Partager ou ne pas partager : Comment les adolescents prennent des décisions en matière de vie privée à propos des photos sur les réseaux sociaux HabiloMédias.

¹⁷ Junco, R. *Resharing of Images or Videos Without Consent: A Form of Relationship Violence and Harassment* dans Perspectives on Harmful Speech Online. 2016. Perspectives on Harmful Speech Online. Berkman Klein Center for Internet & Society Research Publication.

¹⁸ Voir en particulier Ringrose, J., Harvey, L., Gill, R., & Livingstone, S. (2013) Teen girls, sexual double standards and 'sexting': gendered value in digital image exchange. *Feminist Theory*, 14 (3). pp. 305-323. ISSN 1464-7001, and Morelli, M., Bianchi, D., Baiocco, R., Pezzuti, L., & Chirumbolo, A. (2016). Not-allowed sharing of sexts and dating violence from the perpetrators perspective: The moderation role of sexism. *Computers in Human Behavior*, 56, 163-169.

¹⁹ King, L. L., & Roberts, J. J. (2011). Traditional Gender Role and Rape Myth Acceptance: From the Countryside to the Big City. *Women & Criminal Justice*, 21(1), 1-20.

Le désengagement moral est bien établi parmi les facteurs de cyberintimidation²⁰, de harcèlement sexuel²¹ et d'attitudes favorables au viol²², et une étude précédente a révélé que les hommes sont susceptibles d'adopter les tactiques de désengagement moral qui consistent à blâmer la victime et à passer outre aux conséquences dans le contexte du sextage.²³ Il semble toutefois probable que les jeunes qui font le partage non consenti de sextos puissent se livrer au désengagement moral afin de se décharger de la responsabilité.

Homophilie et normes sociales : Les perceptions des jeunes quant à la fréquence des sextos ont été associées à l'un des plus importants facteurs déterminant s'ils envoient des sextos²⁴ – peu importe la précision de ces perceptions²⁵. Pour savoir si cela s'appliquait également au partage de textos, nous avons mesuré les perceptions des participants quant à la fréquence de l'envoi et du partage de sextos – tant en ce qui concerne le sentiment général des participants quant à la fréquence de l'envoi et du partage de sextos parmi les jeunes de leur âge que le nombre de leurs pairs dont ils avaient la certitude que ceux-ci avaient adopté l'un de ces comportements – afin de déterminer si ceux qui perçoivent de tels comportements comme étant fréquents étaient plus susceptibles de faire le partage non consenti de sextos. Toutefois, au-delà des simples points de vue de fréquence, l'*homophilie* – soit la pression ou la tendance à se conformer aux normes de son groupe de pairs – a été associée à des comportements tels que l'envoi de sextos ou de messages textes à teneur sexuelle ainsi que la pratique de harcèlement sexuel verbal et physique²⁶. Puisque les études antérieures suggéraient que les garçons, en particulier, ressentent de la pression de la part de leurs pairs masculins pour partager des sextos²⁷, nous avons demandé aux participants s'ils croyaient que leurs amis proches s'attendraient à ce qu'ils partagent un sexto qu'ils auraient reçus et, inversement, s'ils s'attendraient à ce qu'un ami proche ayant reçu un sexto le partage avec eux.

Règles, éducation et conscience des conséquences juridiques : Nous souhaitons interpréter autrement la constatation initiale qui a déclenché la présente recherche, en retournant à la question portant sur l'existence de règles à la maison pour traiter les

²⁰ Perren, S., & Gutzwiller-Helfenfinger, E. (2012). Cyberbullying and traditional bullying in adolescence: Differential roles of moral disengagement, moral emotions, and moral values. *European Journal of Developmental Psychology*, 9(2), 195-209. doi:10.1080/17405629.2011.643168

²¹ Page, T. E., & Pina, A. (2015). Moral disengagement as a self-regulatory process in sexual harassment perpetration at work: A preliminary conceptualization. *Aggression and Violent Behavior*, 21, 73-84. doi:10.1016/j.avb.2015.01.004

²² Carroll, J. A. (2009). Impact of moral judgment and moral disengagement on rape-supportive attitudes in college males (Unpublished doctoral dissertation).

²³ Henry, N., Powell, A. & Flynn, A. (2017). Not Just 'Revenge Pornography': Australians' Experiences of Image-Based Abuse. A Summary Report. Melbourne: RMIT University.

²⁴ Walrave, M., Heirman, W., & Hallam, L. (2013). Under pressure to sext? Applying the theory of planned behaviour to adolescent sexting. *Behaviour & Information Technology*, 33(1), 86-98.

²⁵ Jewell, J. A., & Brown, C. S. (2013). Sexting, Catcalls, and Butt Slaps: How Gender Stereotypes and Perceived Group Norms Predict Sexualized Behavior. *Sex Roles*, 69(11-12), 594-604.

²⁶ Jewell, J., Spears Brown, C. and Perry, B. (2015), All My Friends Are Doing It: Potentially Offensive Sexual Behavior Perpetration Within Adolescent Social Networks. *Journal of Research on Adolescence*, 25: 592-604.

²⁷ Walker, S., PhD, & Temple-Smith, M., D.H.Sc. (2013). Sexting: Young Women's and Men's Views on Its Nature and Origins. *Journal of Adolescent Health*, (52), 697-701.

personnes en ligne avec respect et en interrogeant plus spécifiquement à propos des règles concernant le sextage et le transfert de sextos. Pour savoir si, en général, les efforts de sensibilisation avaient une incidence sur le partage de sextos, nous avons demandé aux participants s'ils avaient assisté à une leçon, à un atelier ou à une assemblée à l'école à propos de l'envoi ou du partage de sextos. Enfin, nous avons mesuré la conscience des participants quant à la loi relativement récente contre le partage non consensuel d'« images intimes »²⁸ afin de déterminer si la connaissance des conséquences juridiques possibles liées à ce comportement avait un lien avec les actes des jeunes.

HabiloMédias et des chercheurs de la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto ont réalisé cette étude afin d'examiner comment les attitudes, les expériences, les connaissances et les croyances morales des jeunes avaient une incidence sur leur décision de partager ou non les sextos qu'ils recevaient. Les résultats sont importants non seulement pour nous aider à comprendre les facteurs de motivation à la base de la décision des adolescents de partager ou non des sextos sans le consentement de l'expéditeur d'origine, mais aussi pour contribuer au développement d'interventions plus efficaces visant à décourager les jeunes de partager des sextos sans consentement. Le financement de cette étude a été octroyé par TELUS.

²⁸ *Projet de loi C-8 : Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité.* (2015)
http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/gazette/SP2-11-37-3.pdf

Sommaire

Remarque : Dans ce rapport,

- *Le mot « sexto » désigne une photo suggestive, d'une personne nue ou à demi vêtue. (Bien que les jeunes n'utilisent pas toujours ce terme et, lorsqu'ils le font, y incluent également les messages textes à teneur sexuelle, il s'agit du terme le plus utilisé dans les études et la couverture médiatique. Il est donc utilisé dans le présent rapport à des fins pratiques.)*
- *L'« envoi » de sextos fait toujours référence au créateur d'un sexto qui l'envoie à un destinataire.*
- *Les « sextos sollicités » sont ceux que le destinataire a demandés, tandis que les « sextos non sollicités » sont ceux que le destinataire n'a pas demandés.*
- *Le « partage » de sextos fait référence à leur distribution à un auditoire indésirable sans le consentement de l'expéditeur original, soit en les transférant électroniquement, en les montrant à une ou à plusieurs personnes ou en les publiant sur un espace public comme un réseau social ou un site de partage de photos.*

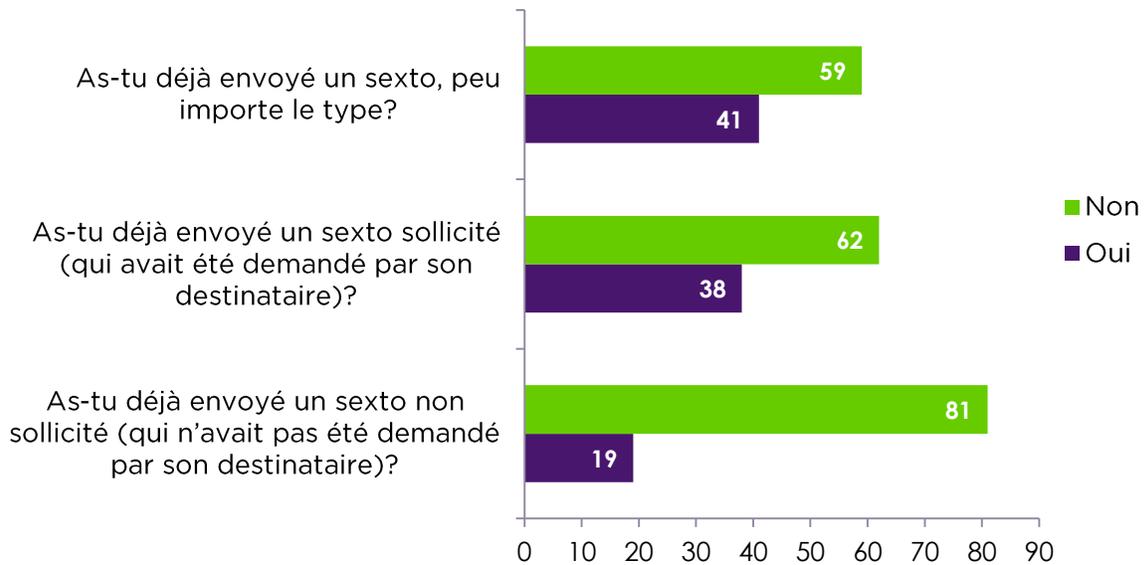
Fréquence des comportements associés au sextage :

Envoi et réception

1. **L'envoi de sextos est moins courant que ce qu'en croient de nombreuses personnes, y compris les jeunes eux-mêmes.**

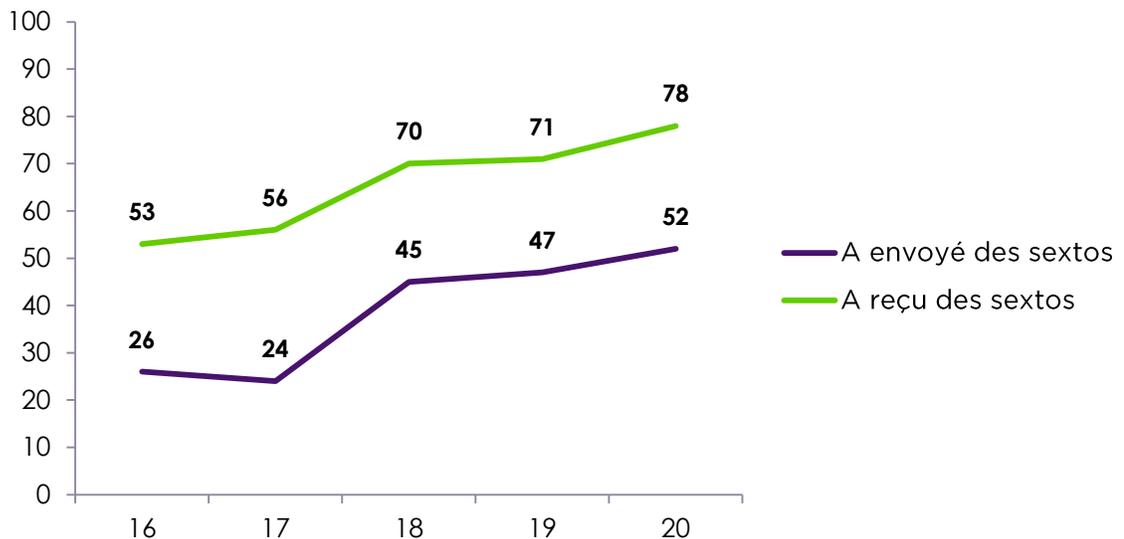
- Même si 93 % des jeunes *pensent* que les gens de leur âge envoient des sextos au moins à l'occasion, seulement quatre jeunes sur dix (41 %) ont déjà envoyé un sexto.
- Soixante-deux pour cent des jeunes n'ont jamais envoyé de sexto *sollicité* (qui avait été demandé par son destinataire).
 - Treize pour cent des jeunes ont envoyé des sextos 1 ou 2 fois, 11 %, de 3 à 5 fois et 4 %, de 6 à 9 fois.
 - Toutefois, un participant sur dix a envoyé des sextos 10 fois ou plus, laissant supposer qu'il pourrait y avoir un sous-ensemble de jeunes qui envoient fréquemment des sextos.
- Quatre-vingt-un pour cent n'ont jamais envoyé de sexto *non sollicité* (qui n'avait pas été demandé par son destinataire).

Figure 1 : L'envoi de sextos



Un rapport constant existait entre l'âge et le nombre de jeunes qui ont envoyé ou reçu des sextos. Dans les deux cas, un écart important s'établissait entre ceux qui avaient 17 ans et ceux qui avaient 18 ans :

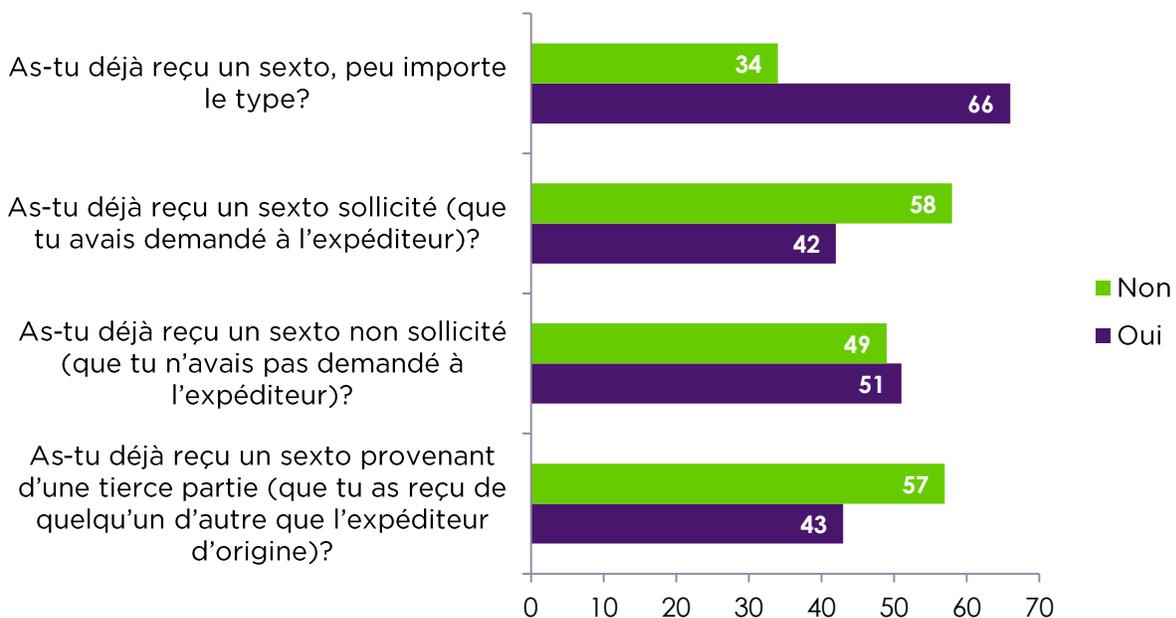
Figure 2 : L'envoi de sextos par âge



2. Un plus grand nombre de jeunes ont reçu des sextos par rapport à ceux qui en ont envoyé. Le pourcentage de jeunes qui ont reçu des sextos (sollicités ou non) et des sextos provenant d'une tierce partie (partagés par une autre personne que l'expéditeur d'origine), y compris le faible pourcentage de jeunes qui ont envoyé au moins un ou deux sextos, suggère que le phénomène du sextage (réception et envoi) n'est pas universel mais n'est à la fois pas rare parmi les jeunes.

- Les deux tiers des jeunes (66 %) ont reçu un sexto.
- Les sextos non sollicités provenant de l'expéditeur d'origine sont ceux qui sont reçus le plus souvent : 51 % des jeunes ont reçu un sexto non sollicité au moins une fois.
- Environ le même nombre de jeunes ont reçu des sextos provenant d'une tierce partie (partagés par une personne autre que l'expéditeur d'origine – 43 %) et des sextos sollicités (42 %).

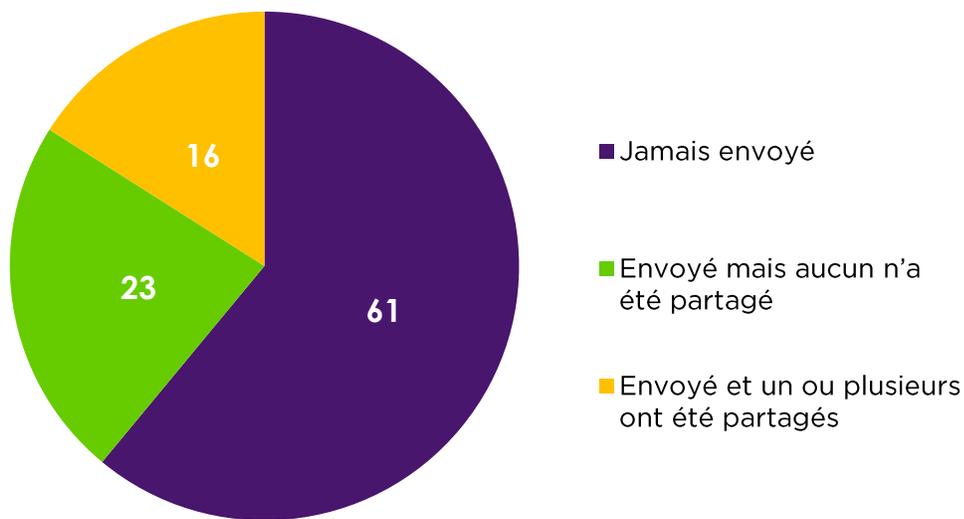
Figure 3 : La réception de sextos



Partage non consentuel de sextos

3. **La fréquence à laquelle les jeunes ont envoyé des sextos ne permet pas de prédire avec fermeté la probabilité que l'un de leurs sextos a été partagé.**
 4. **Le mode de partage le plus fréquent des sextos consiste à les montrer à quelqu'un d'autre en personne. Leur publication dans un espace public était le mode le moins fréquent.**
- Dans l'ensemble, un jeune sur six a rapporté que l'un de ses sextos avait été partagé. Cependant, entre cinq et dix pour cent des participants ne savaient pas si les sextos qu'ils avaient envoyés avaient été partagés.

Figure 4 : Les expériences de partage de sextos (échantillon complet)

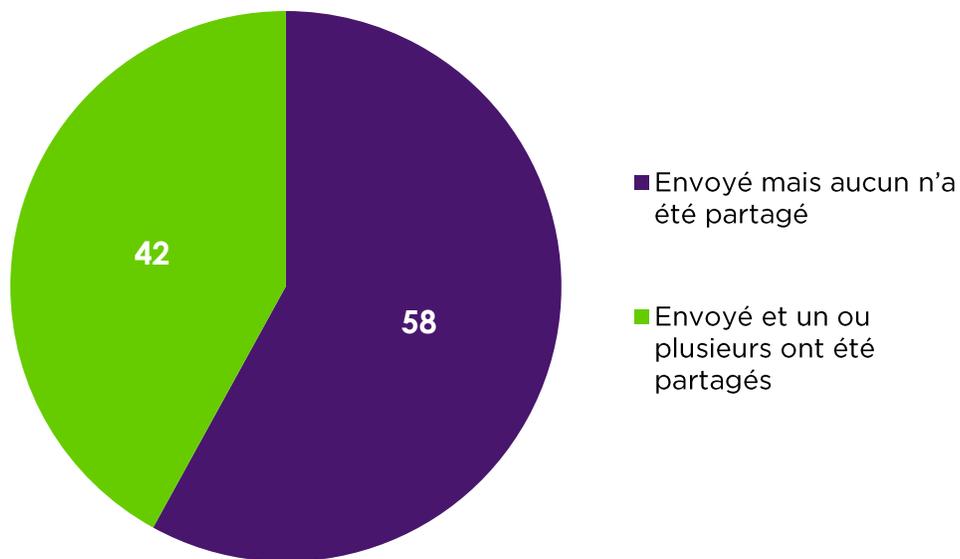


- Parmi les jeunes qui ont envoyé des sextos :
 - Quatre sur dix (42 %) ont subi le partage d'un sexto.
 - Dans les cas où un sexto sollicité avait été partagé, il est plus probable qu'il ait été montré à quelqu'un d'autre en personne (39 % des expéditeurs de sextos sollicités disent que cela leur est arrivé) ou transféré à

quelqu'un d'autre (37 %). Le cas le moins probable était celui où la personne qui a reçu un sexto l'avait diffusé publiquement (28 %).

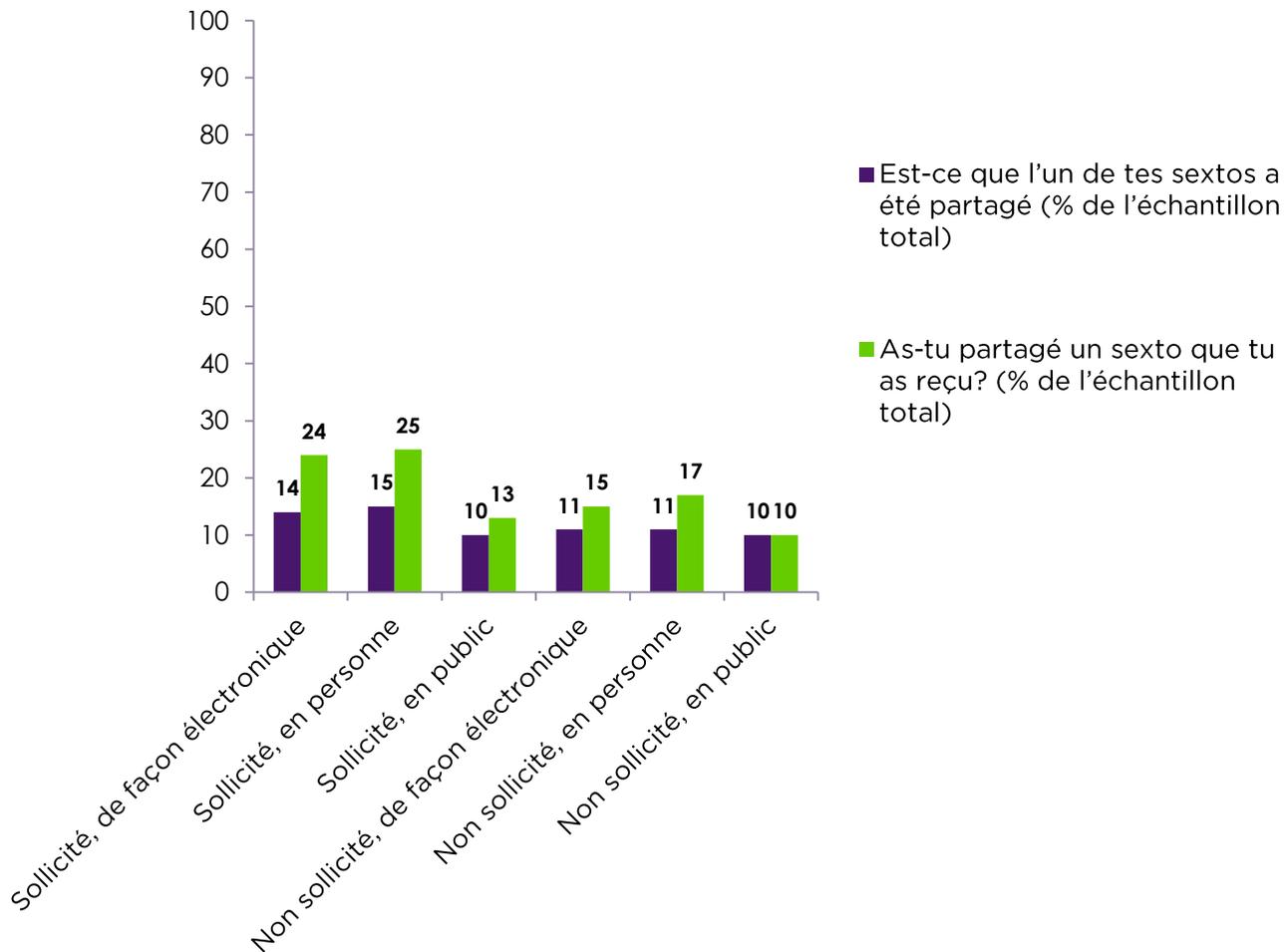
- Même si un nombre inférieur de jeunes envoient des sextos non sollicités, il est plus probable que ceux-ci soient partagés : 59 % de ceux qui ont envoyé des sextos non sollicités disent que le destinataire l'avait montré à quelqu'un d'autre en personne, 55 % affirment qu'il a été transféré électroniquement et 50 % disent qu'il a été diffusé sur un espace public.

Figure 5 : Les expériences de partage de sextos (expéditeurs de sextos seulement)



- De 14 à 25 % des jeunes qui ont envoyé des sextos ne savent pas si ceux-ci ont été partagés. Compte tenu de la différence entre le nombre de jeunes qui indiquent partager des sextos et ceux qui rapportent que leurs sextos ont été partagés, il semble probable que plus de sextos soient partagés que ce que les destinataires ont conscience.

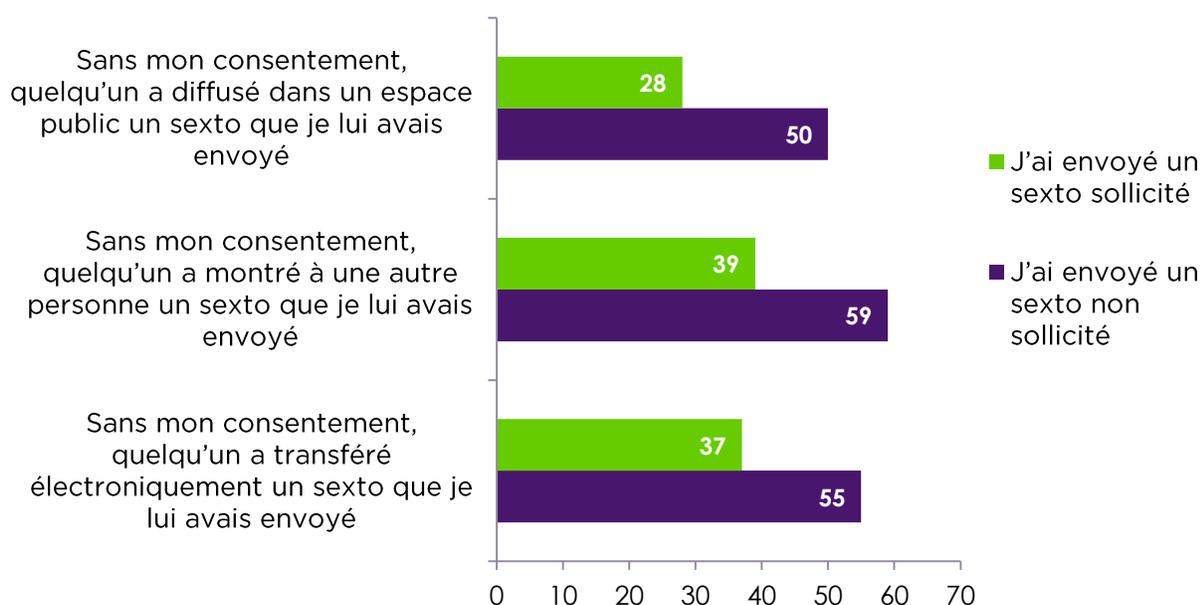
Figure 6 : Les expériences de partage des expéditeurs de sextos c. les comportements de ceux qui partagent les sextos



- En général, les deux contextes les plus courants pour le partage non consentuel consistaient à montrer un sexto sollicité en personne (25 % des participants l'avaient fait et 15 % étaient conscients que cela leur était arrivé) et à partager un sexto sollicité de façon électronique (24 % l'avaient fait et 14 % étaient conscients que cela leur était arrivé)
- Le partage de sextos sollicités – que le destinataire avait demandés à l'expéditeur – pourrait être considéré comme le mode de partage le plus troublant, car il comporte un abus de confiance explicite.

- Toutefois, s'il était plus probable que les sextos sollicités soient partagés, cela est surtout attribuable à la fréquence élevée à laquelle les participants les envoyaient. Lorsque l'on considère seulement ceux qui ont envoyé des sextos sollicités (38 % de l'échantillon total) et ceux qui ont envoyé des sextos non sollicités (19 % de l'échantillon total), le taux de partage des sextos non sollicités est beaucoup plus élevé :

Figure 7 : Le partage de sextos
(expéditeurs de sextos seulement)



(Il est à noter qu'il existe un important chevauchement entre l'envoi des sextos sollicités et des sextos non sollicités.)

5. Les garçons sont plus susceptibles que les filles d'avoir partagé un sexto.

Selon des données examinées plus loin, la différence semble surtout due à une incidence disproportionnée des stéréotypes de genre sur les garçons.

6. Le partage de sextos dans un contexte est fortement associé à leur partage dans d'autres contextes.

- En général, le partage de sextos n'est pas une activité régulière : 70 % des jeunes n'ont jamais partagé de sexto peu importe la méthode ou le contexte. Il est toutefois préoccupant que près de la moitié des jeunes causent préjudice à leurs pairs en ayant apparemment peu conscience de mal agir.
- Parmi les jeunes qui ont reçu des sextos :
 - Le partage de sextos ayant été sollicités – que ce soit en personne (42 % de ceux qui avaient reçus des sextos sollicités) ou de façon électronique (41 %) – constitue les deux comportements les plus courants liés au partage.
 - Les jeunes sont plus susceptibles de partager des sextos provenant d'une tierce partie (36 %) en personne que de les transférer de façon électronique (30 %) ou de les diffuser publiquement (25 %).

Sexe :

- Dans l'ensemble, les filles sont beaucoup moins susceptibles que les garçons d'avoir partagé des sextos qu'elles ont reçus, peu importe le contexte et la méthode.
- Comme les garçons, les filles sont plus susceptibles d'avoir partagé des sextos qu'elles avaient sollicités en personne (48 % des garçons par rapport à 37 % des filles) ou de façon électronique (51 % des garçons par rapport à 33 % des filles).

Ces résultats appuient le fait de faire la distinction entre l'envoi ou la réception de sextos et le partage non consentuel de sextos. Cela a des implications en matière d'éducation et d'intervention auprès des jeunes, des parents et des enseignants.

Facteurs associés au partage non consentuel de sextos

7. **La fermeté de la croyance des jeunes à l'égard des stéréotypes de genre, leur susceptibilité à adopter des mécanismes de désengagement moral, la fréquence à laquelle ils considèrent que leurs pairs partagent des sextos, la**

pression qu'ils perçoivent des pairs pour le partage de sextos et le fait qu'ils s'attendent à ce que leurs amis leur partagent des sextos sont tous des facteurs importants associés au partage non consenti.

En fonction de la forte association entre les neuf comportements liés au partage qui ont été étudiés, il semble probable qu'un sous-ensemble des jeunes interrogés considère tous les types de partage comme étant normalisés.

Quatre facteurs ont permis d'explorer la mesure à laquelle ce sous-ensemble considère le partage de sextos comme étant normal et acceptable : l'adhérence aux stéréotypes de genres traditionnels; le désengagement moral; l'homophilie et les normes sociales; les règles, l'éducation et la conscience des conséquences juridiques.

Les stéréotypes de genre

8. Les jeunes – en particulier les garçons – qui croient aux stéréotypes traditionnels, sont beaucoup plus susceptibles de partager des sextos.

Cette étude a employé une échelle précédemment validée afin de mesurer la croyance des participants à l'égard de stéréotypes de genre qui leur demandait d'indiquer s'ils étaient en accord ou en désaccord avec des questions telles que « les hommes devraient être plus intéressés par le sexe que les femmes » et « une femme ne peut pas être véritablement heureuse à moins d'être en relation ».

- Les jeunes qui ont reçu des sextos et qui adhèrent grandement aux stéréotypes de genre sont beaucoup plus susceptibles d'avoir partagé des sextos que ceux qui y adhèrent moyennement ou peu : la moitié des jeunes qui y adhèrent grandement (53 %) ont partagé des sextos qu'ils avaient reçus, comparativement à 18 % de ceux qui y adhèrent moyennement et à 9 % de ceux qui y adhèrent peu. Pour trois des neuf types de partage, pas un seul des participants qui adhèrent peu aux stéréotypes de genre n'avait partagé de sextos.
- Bien que la corrélation entre l'adhérence aux stéréotypes de genre et le comportement associé au partage soit importante tant pour les garçons que pour les filles, elle est bien plus prononcée chez les garçons.

Désengagement moral

9. **Les jeunes qui partagent des sextos semblent adopter le désengagement moral pour justifier ou excuser leur comportement. Toutefois, les réactions à certains des quatre mécanismes de désengagement moral suggèrent que même les jeunes qui n'ont pas partagé de sextos ont appuyé ou approuvé l'expéditeur pour le partage non consensuel de sextos.**

Dans le cadre de cette étude, les participants devaient indiquer s'ils étaient en accord ou en désaccord avec seize énoncés visant à mesurer quatre mécanismes différents de désengagement moral :

- ***La restructuration cognitive***, selon laquelle un acte est rendu acceptable lorsqu'il est comparé à quelque chose de pire (« Partager un sexto n'est pas aussi grave que tromper quelqu'un »), ou lorsqu'on invente une raison de le rendre justifiable sur le plan moral (« Quand les sextos d'une fille sont partagés, cela montre aux autres filles les risques associés à l'envoi de sextos »);
- ***La distorsion des conséquences***, selon laquelle nous nions ou ignorons le préjudice causé par l'action (« Le partage de sextos est si fréquent de nos jours que ça ne dérange personne »);
- ***Le rejet ou la dispersion des responsabilités***, selon lequel la culpabilité à l'égard de l'action est poussée sur quelqu'un d'autre ou partagée avec un groupe (« Si un gars partage le sexto d'une fille avec un seul de ses amis et que cet ami le partage avec d'autres, ce n'est pas vraiment la faute du premier gars »);
- ***Le blâme de la victime***, selon lequel la responsabilité pour l'action repose directement sur la victime (« Une fille ne devrait pas être surprise que son partenaire partage ses sextos après leur rupture »).
- Un nombre inquiétant de jeunes adoptent ces attitudes :
 - Quarante-six pour cent sont d'accord ou fortement d'accord avec le fait que ce soit la faute de l'expéditeur d'origine si un sexto est partagé.

- Un peu plus du quart (29 %) croient qu'il n'y a pas de surprise à ce que des gars partagent des sextos ensemble.
- Les jeunes qui ont un pointage élevé sur l'échelle de désengagement moral sont beaucoup plus susceptibles d'avoir partagé des sextos que ceux qui ont un pointage moyen ou faible : la moitié (53 %) ont partagé des sextos qu'ils avaient reçus, comparativement à 17 % de ceux qui ont un pointage moyen et à 11 % de ceux qui ont un pointage faible.
- Contrairement aux stéréotypes de genre, il existe peu ou pas de différence de genre entre les garçons et les filles dans le rapport entre le désengagement moral et le partage de sextos.

Homophilie et normes sociales

10. Les normes sociales (la fréquence du partage de sextos perçue par les jeunes), l'homophilie (s'ils pensent que leurs amis s'attendent à ce qu'ils partagent un sexto) et la réciprocité (s'ils s'attendent que leurs amis partagent un sexto avec eux) sont tous associés au partage de sextos.

Dans le cadre de cette étude, les normes sociales perçues et les liens sociaux entre les pairs ont été mesurés par rapport au partage non consensuel de sextos.

- Même si les perceptions générales des jeunes quant à la fréquence du partage de sextos par leurs pairs influencent les comportements associés au sextage, c'est le nombre d'amis proches dont les jeunes sont certains que ceux-ci ont partagé des sextos qui avait le plus grand effet sur le fait qu'ils partagent eux-mêmes des sextos.
- Une association encore plus grande existe entre le fait que les participants partagent des sextos qui leur sont envoyés et leur attente que leurs amis partageront les sextos que ceux-ci recevront.
- Ces attentes sont fortement associées tant chez les filles que les garçons.

La distance sociale est également un facteur dans les décisions portant sur les sextos : les jeunes disent qu'ils sont moins susceptibles de partager les sextos provenant d'amis proches (90 % peu probable/très peu probable) que ceux provenant de personnes de leur école (87 % peu probable/très peu probable) ou d'étrangers (80 % peu probable/très peu probable). Ceux qui disent qu'ils partageraient

probablement des sextos de leurs amis ou de camarades de classe sont considérablement moins susceptibles de partager des sextos dans tous les contextes, tandis qu'il existe une corrélation plus faible mais tout de même importante entre la probabilité à laquelle les jeunes disent qu'ils partageront des sextos d'étrangers et tous les types de partage.

Parents, éducateurs, conséquences juridiques

11. Les règles ou une discussion à la maison, les programmes éducatifs, et une sensibilisation au droit pénal se rapportant au partage non consensuel ont peu ou pas de lien avec les comportements associé au partage

- Tandis qu'une forte majorité de participants disposent d'une règle à la maison pour traiter les personnes en ligne avec respect (76 %), moins de la moitié d'entre eux disposent d'une règle portant spécifiquement sur le sextage et un peu plus du tiers ont parlé à leurs parents de l'envoi ou du partage de sextos.
 - La seule association avec le partage de sextos par les jeunes porte sur le fait d'avoir eu une discussion avec des parents ou tuteurs à propos du partage non consensuel, qui était faiblement associé avec le fait d'avoir déjà partagé des sextos. Il semble très probable que cette corrélation existe parce que les parents dont les enfants ont partagé des sextos sont plus susceptibles d'en discuter avec eux, mais les données n'expliquent pas clairement si la discussion a eu lieu avant ou après les incidents de partage.
 - L'éducation à l'école à propos du sextage en général ou à propos du partage de sextos ne comporte aucune association importante avec le comportement lié au partage.
 - Savoir que le partage du sexto de quelqu'un sans sa permission est un crime n'a habituellement pas de lien important avec le partage, ce qui laisse supposer que savoir que le partage d'images intimes est un crime ne dissuade pas les comportements associés au partage.

Implications pour les interventions, recherche et politique

Les résultats de ce sondage ont d'importantes implications pour l'élaboration de programmes de prévention et d'intervention à l'intention des jeunes sur le sextage et le partage non consenti d'images intimes :

1. Les interventions, les programmes d'étude et les politiques doivent établir une distinction entre l'*envoi* de sextos et le *partage* non consenti de sextos, et on devrait adopter des approches différentes à l'égard de ces deux concepts. Les parents et les autres adultes qui s'occupent des jeunes devraient recevoir du soutien afin de comprendre les différences et l'importance d'aborder les deux préoccupations.
2. Les parents et les autres adultes ont besoin d'éducation et d'information sur le sextage parmi les jeunes, y compris la fréquence, ce qui laisse supposer que ce comportement est de plus en plus courant ou normalisé parmi les jeunes. La programmation doit comprendre du soutien pour les parents et les enseignants afin qu'ils soient en mesure d'avoir des discussions à ce sujet avec les jeunes.
3. Les interventions liées à l'*envoi* de sextos devraient prendre l'approche d'une éducation sexuelle qui reconnaît que l'envoi de sextos à des destinataires favorables n'est pas en soi une activité nuisible. Il faudrait effectuer davantage de recherches pour examiner les risques associés et les facteurs de protection, mieux définir le sixième des filles qui envoient des sextos sollicités à haute fréquence et mieux explorer les contextes d'envoi de sextos non sollicités.
4. Une sensibilisation accrue doit être effectuée parmi les parents, les éducateurs et le grand public à propos du *partage non consenti de sextos* par les jeunes. Les parents et les éducateurs devraient recevoir un soutien plus grand et plus ciblé pour les aider à discuter de la question du partage non consenti de sextos avec les enfants et les jeunes :
 - a. Les interventions devraient éviter de blâmer la victime et être axées sur la réduction au minimum du partage non consenti de sextos.
 - b. Les parents devraient être encouragés à parler spécifiquement à leurs enfants des aspects moraux liés au partage de sextos (en particulier les mécanismes de

désengagement moral dont il est question au point 6 ci-dessous) et de l'obligation éthique de résister à la pression des pairs quant au partage de sextos.

- c. Les ressources à l'intention des éducateurs devraient être évaluées de fond en comble pour assurer leur efficacité avant de les adopter à grande échelle.
5. Davantage de recherches sont nécessaires afin de mieux identifier le tiers des jeunes qui partagent fréquemment des sextos.
6. Les interventions à l'intention des parents et des éducateurs devraient comprendre une composante visant à faire face aux quatre mécanismes de désengagement moral – la restructuration cognitive, la distorsion des conséquences, le déplacement/dispersion de responsabilité et le blâme de la victime – dans le contexte du partage de sextos.
7. Les interventions devraient comprendre une composante visant à faire face aux stéréotypes de genre, et à s'opposer aux normes sociales et aux attentes de réciprocité en relation au partage de sextos.
8. Les interventions devraient comprendre des données précises quant au taux de partage chez les jeunes. Si elles comprennent de l'information sur le droit pénal, celui-ci devrait être présenté comme un outil disponible pour ceux dont les sextos ont été partagés, plutôt qu'un risque ou une conséquence lié à leur partage.
9. Les interventions en groupes mixtes devraient être axées principalement sur le désengagement moral tout en comprenant un contenu spécifique sur les stéréotypes de genre. Les interventions présentées à des groupes masculins devraient avoir une composante plus forte visant à contrer les stéréotypes.
10. Des interventions ciblées devraient être livrées aux jeunes qui ont partagé des sextos, en ciblant la dénormalisation du partage par une mise en présence des stéréotypes de genre et en les aidant à reconnaître et à éviter le désengagement moral.

Fréquence générale des comportements associés au sextage

Remarque : Dans ce rapport,

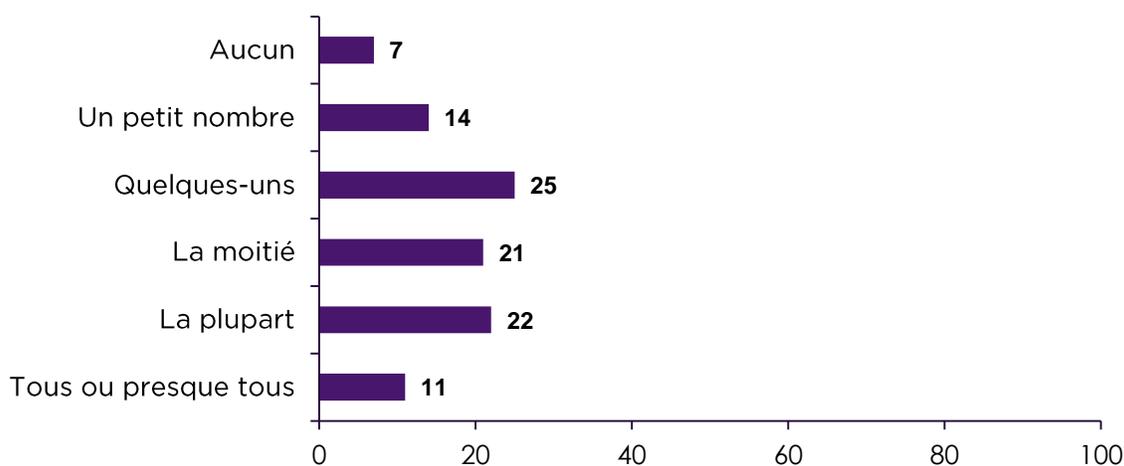
- Le mot « sexto » désigne une photo suggestive, d'une personne nue ou à demi vêtue. (Bien que les jeunes n'utilisent pas toujours ce terme et, lorsqu'ils le font, y incluent également les messages textes à teneur sexuelle, il s'agit du terme le plus utilisé dans les études et la couverture médiatique. Il est donc utilisé dans le présent rapport à des fins pratiques.)
- L'« envoi » de sextos fait toujours référence au créateur d'un sexto qui l'envoie à un destinataire.
- Les « sextos sollicités » sont ceux que le destinataire a demandés, tandis que les « sextos non sollicités » sont ceux que le destinataire n'a pas demandés.
- Le « partage » de sextos fait référence à leur distribution à un auditoire indésirable sans le consentement de l'expéditeur original, soit en les transférant électroniquement, en les montrant à une ou à plusieurs personnes ou en les publiant sur un espace public comme un réseau social ou un site de partage de photos.

L'envoi de sextos

L'envoi de sextos est moins courant que ce qu'en croient de nombreuses personnes, y compris les jeunes eux-mêmes.

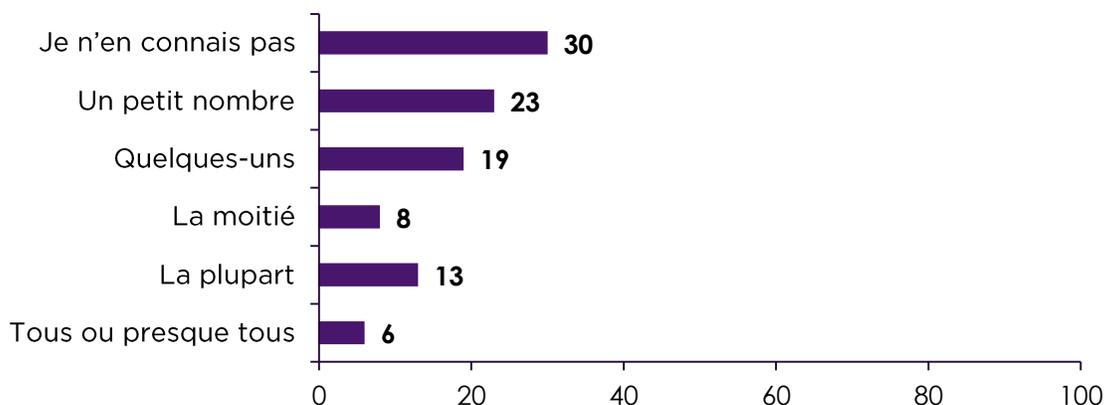
Presque tous les participants croient qu'au moins quelques-uns des jeunes de leur âge envoient des sextos, et la majorité pensent qu'au moins la moitié le font :

Figure 8 : Selon toi, combien de jeunes de ton âge ont déjà envoyé un sexto à quelqu'un? (%)



Lorsqu'on les interroge à propos de leurs amis dont ils sont certains que ceux-ci ont envoyé des sextos, le nombre est plus petit :

Figure 9 : Combien de tes amis proches as-tu la certitude qu'ils ont déjà envoyé un sexto à quelqu'un? (%)

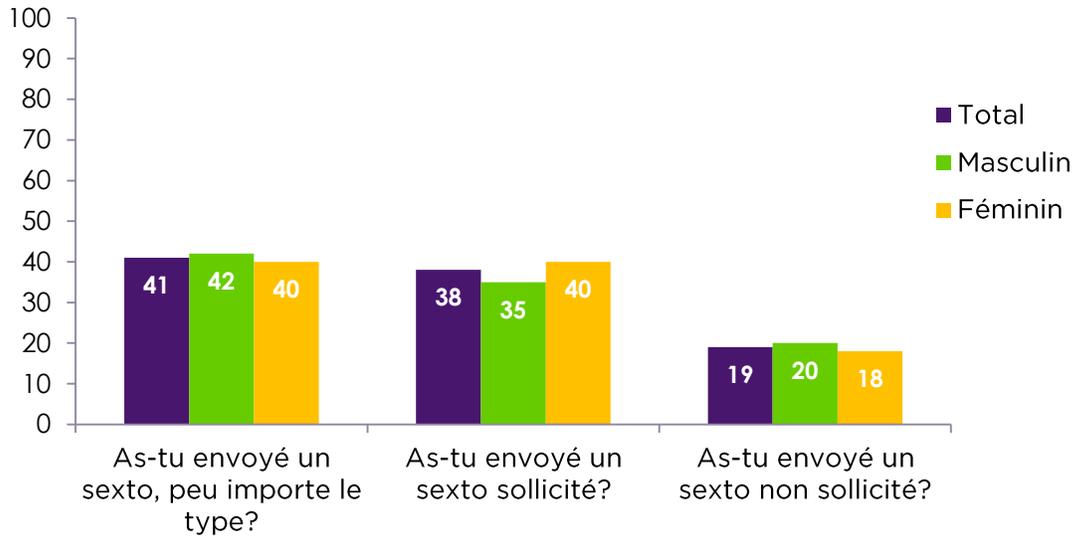


Ces nombres semblent aussi plus élevés que le comportement en soi : six participants sur dix (59 %) n'ont jamais envoyé de sexto *sollicité* (que le destinataire avait demandé) ou *non sollicité* (que le destinataire n'avait pas demandé). Ces nombres étaient similaires chez les garçons (60 % n'avaient jamais envoyé de sexto) et les filles (58 %).

Les participants sont plus susceptibles d'envoyer des sextos sollicités que des sextos non sollicités : 62 % n'avaient jamais envoyé de sexto sollicité, comparativement à 81 % qui n'avaient jamais envoyé de sexto non sollicité. Les garçons étaient légèrement moins susceptibles d'envoyer des sextos sollicités (65 % d'entre eux ne l'avaient jamais fait) que les filles (60 %) et tant les garçons que les filles envoient des sextos à peu près au même taux (80 % des garçons et 82 % des filles n'en n'ont jamais envoyé.)

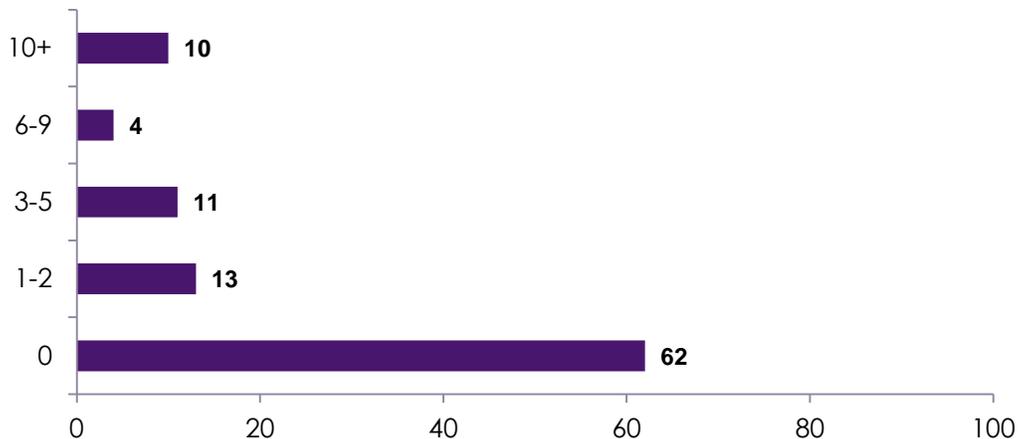
Une corrélation assez forte (0,569) existe entre l'envoi de sextos sollicités et non sollicités. Compte tenu du faible nombre de jeunes qui ont envoyé des sextos non sollicités, on peut supposer qu'un grand nombre de ceux qui le font envoient aussi des sextos sollicités.

Figure 10 : As-tu envoyé un sexto, peu importe le type? (%)



Près de dix pour cent des jeunes qui ont envoyé des sextos sollicités les ont envoyés dix fois ou plus, ce qui laisse supposer qu'il pourrait y avoir un petit sous-ensemble de jeunes qui envoient fréquemment des sextos. (Cette observation ne se présentait pas avec les sextos non sollicités.)

Figure 11 : Combien de fois as-tu envoyé un sexto à quelqu'un qui l'avait demandé? (%)



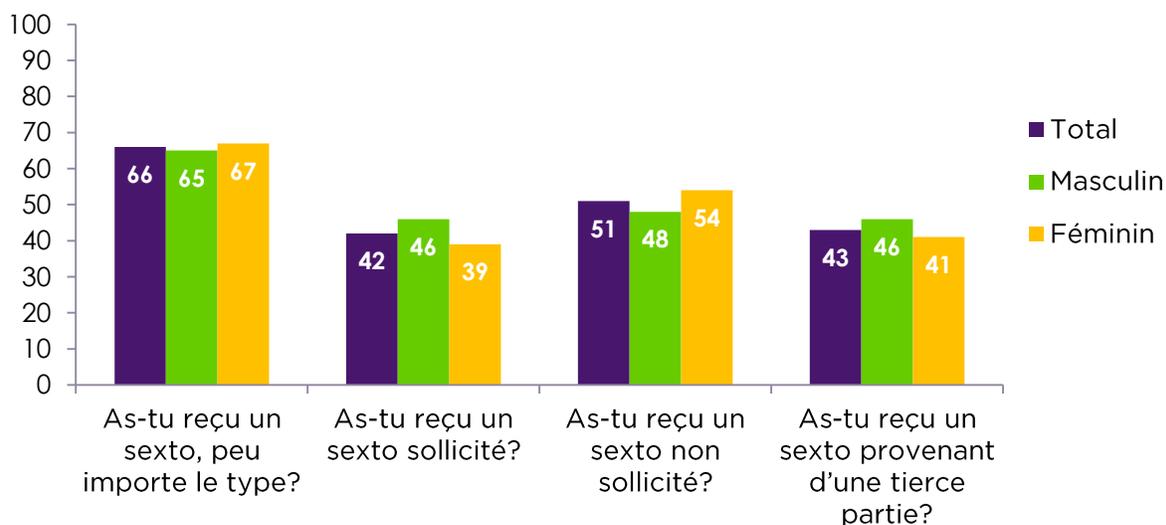
La réception de sextos

Un plus grand nombre de jeunes ont reçu des sextos par rapport à ceux qui en ont envoyé.

Deux tiers des participants (66 %) ont dit avoir reçu au moins un sexto. Le nombre de garçons et de filles qui ont reçu des sextos était presque identique (65 % de garçons comparativement à 67 % de filles).

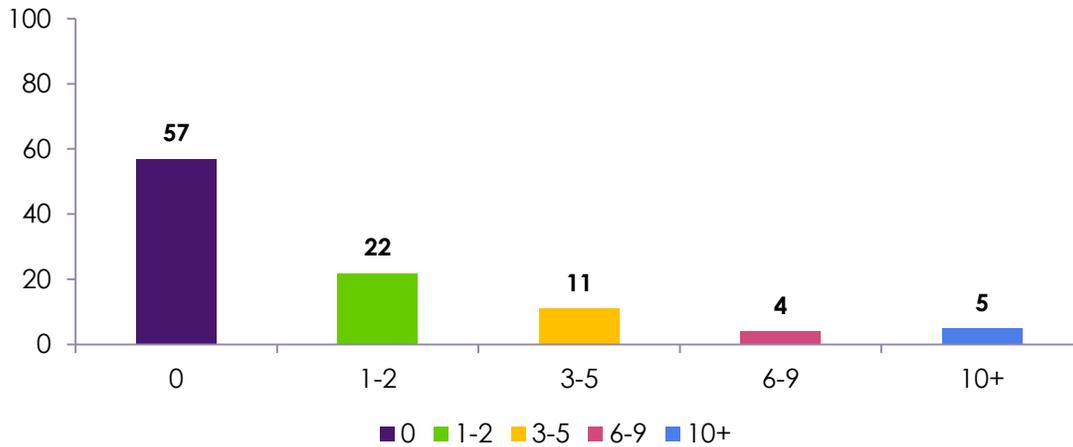
Les différences de genre n'étaient pas grandes : les garçons étaient légèrement plus susceptibles d'avoir reçu des sextos sollicités (46 % en avaient reçus) que les filles (39 %) tandis que les filles étaient un peu plus susceptibles d'avoir reçu des sextos non sollicités (54 % en avaient reçus, par rapport à 48 % des garçons). Les garçons étaient également plus susceptibles d'avoir reçu des sextos de la part d'une autre personne que celle figurant dans les sextos (46 % en avaient reçus par rapport à 41 % des filles).

Figure 12 : As-tu reçu un sexto? (%)



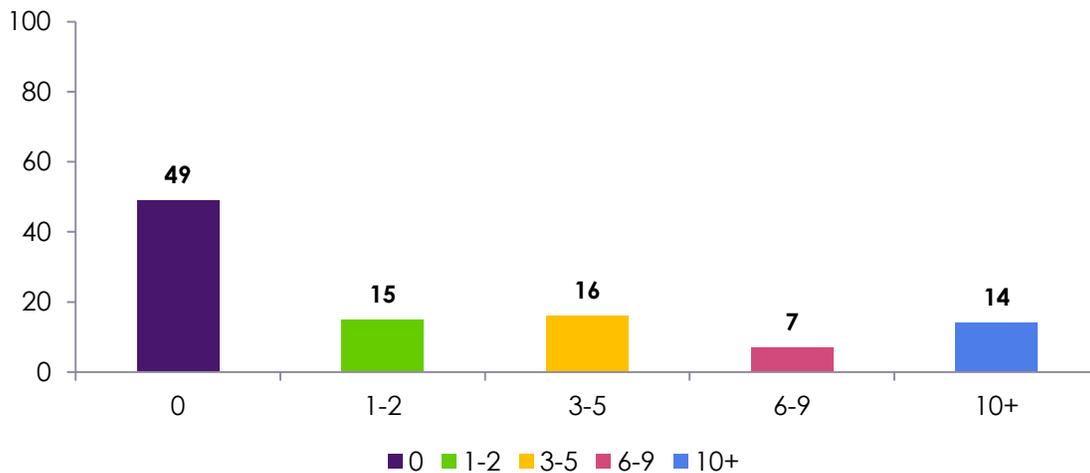
Une importante différence existe dans la fréquence entre les trois contextes (les sextos demandés par le destinataire, les sextos n'ayant pas été demandés et les sextos partagés par une autre personne que celle figurant dans les sextos). Ceux qui ont reçu des sextos provenant d'une tierce partie étaient les plus susceptibles de les avoir vus seulement une fois ou deux et moins susceptibles d'en avoir vus dix ou plus :

Figure 13 : Combien de fois as-tu vu un sexto qui avait été partagé avec toi par quelqu'un d'autre que la personne sur la photo?



Les participants étaient plus susceptibles d'avoir reçu des sextos non sollicités par rapport aux deux autres contextes et étaient plus susceptibles de les avoir vus dix fois ou plus :

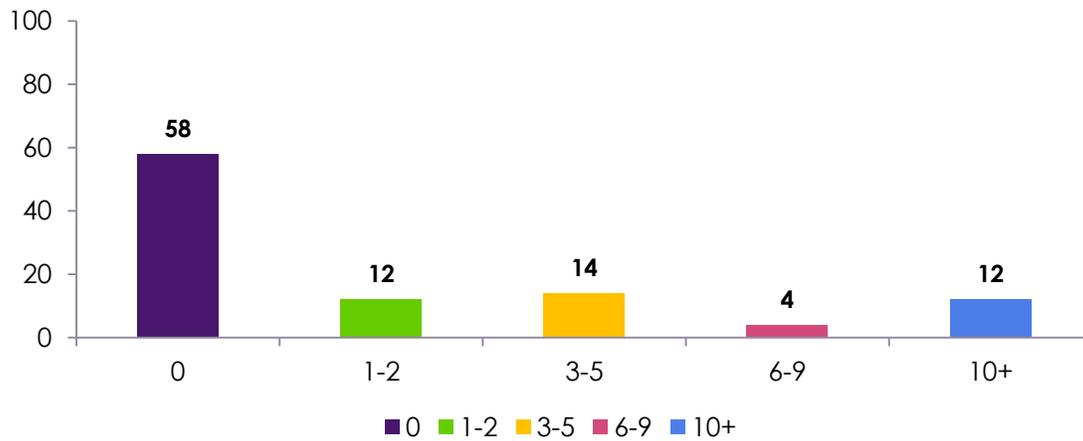
Figure 14 : Combien de fois as-tu reçu un sexto d'une personne à qui tu ne l'avais pas demandé?



Une importante différence de genre s'établit dans la fréquence de réception de sextos non sollicités, soit le double de filles (18 %) que de garçons (9 %) qui en ont reçu dix fois ou plus.

Les participants étaient moins susceptibles d'avoir vu des sextos sollicités, mais le nombre de ceux qui en ont vu dix fois ou plus était tout de même important :

Figure 15 : Combien de fois as-tu reçu un sexto d'une personne à qui tu l'avais demandé?



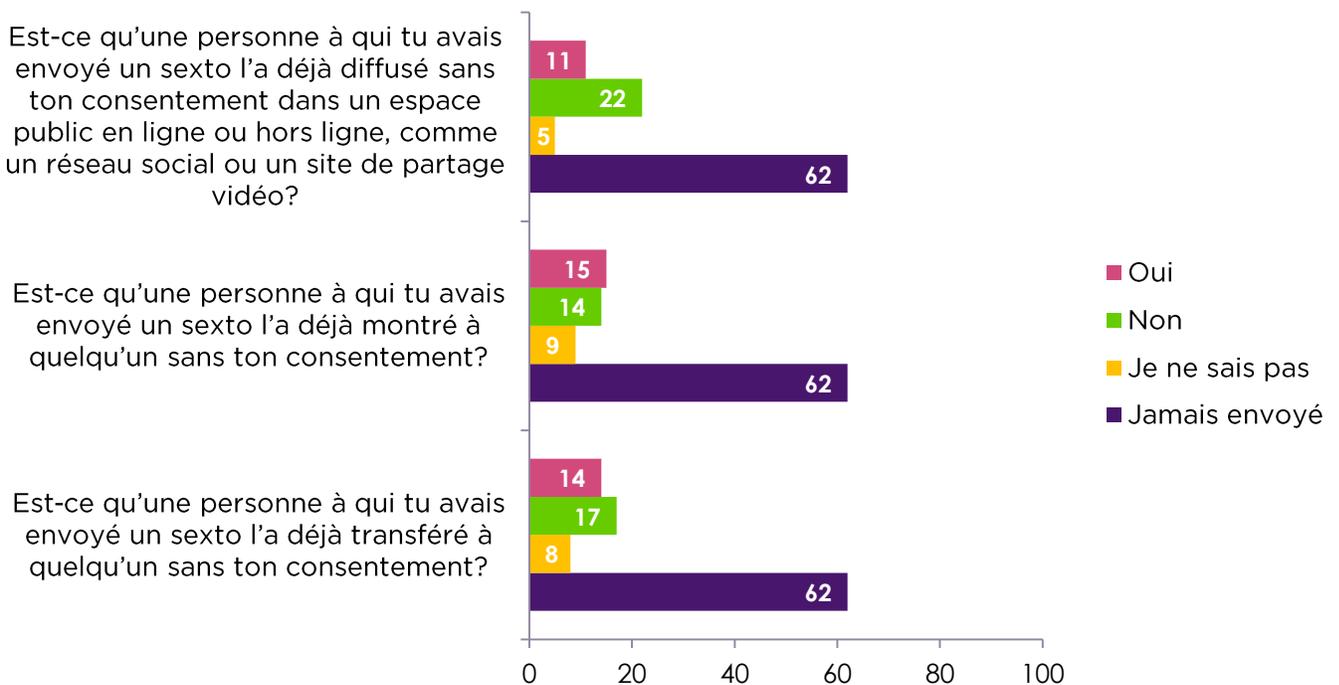
Le partage de sextos envoyés

La fréquence à laquelle les jeunes ont envoyé des sextos ne permet pas de prédire la probabilité à laquelle un de leurs sextos a été partagé.

Le mode de partage le plus fréquent des sextos consistait à les montrer à quelqu'un d'autre en personne. Leur diffusion dans un espace public était le mode le moins fréquent.

Comme le nombre de participants qui ont envoyé des sextos est relativement faible, un nombre relativement restreint de l'échantillon total ont rapporté qu'un sexto qu'ils avaient envoyé à quelqu'un avait été partagé dans un des contextes :

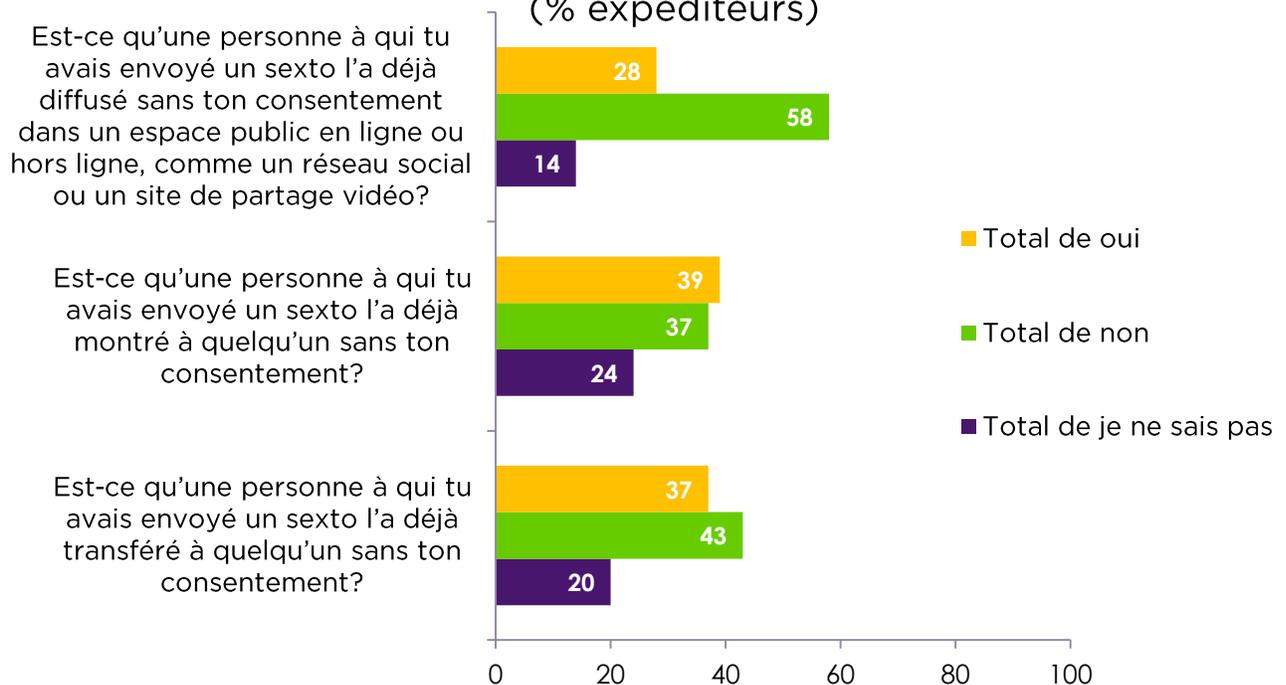
Figure 16 : Le partage de sextos sollicités
(% échantillon complet)



Dans l'ensemble, environ un participant sur six avait envoyé un sexto sollicité qui a été transféré de façon électronique ou montré à quelqu'un en personne sans son consentement, et pour un peu plus d'un sur dix le sexto a été diffusé dans un espace public. Cependant, entre cinq et dix pour cent des participants ne savaient pas ce qui était advenu des sextos qu'ils avaient envoyés.

Lorsqu'on se concentre uniquement sur les participants qui ont envoyé des sextos, il est plus probable que ces sextos aient été montrés à quelqu'un en personne; cette façon de faire peut sembler comme une moins grande violation de la vie privée étant donné que, contrairement aux deux autres contextes, l'image risque moins d'être copiée et partagée (même si le fait de savoir que la photo existe peut se propager et que la personne qui a envoyé le sexto peut se retrouver dans l'inquiétude que celui-ci soit partagé). Les jeunes qui avaient envoyé des sextos étaient également plus susceptibles de ne pas savoir si l'un de leurs sextos a été montré à quelqu'un en personne, et ce sans doute parce que contrairement aux deux méthodes de partage électronique, aucune trace n'est créée.

Figure 17 : Le partage de sextos sollicités
(% expéditeurs)

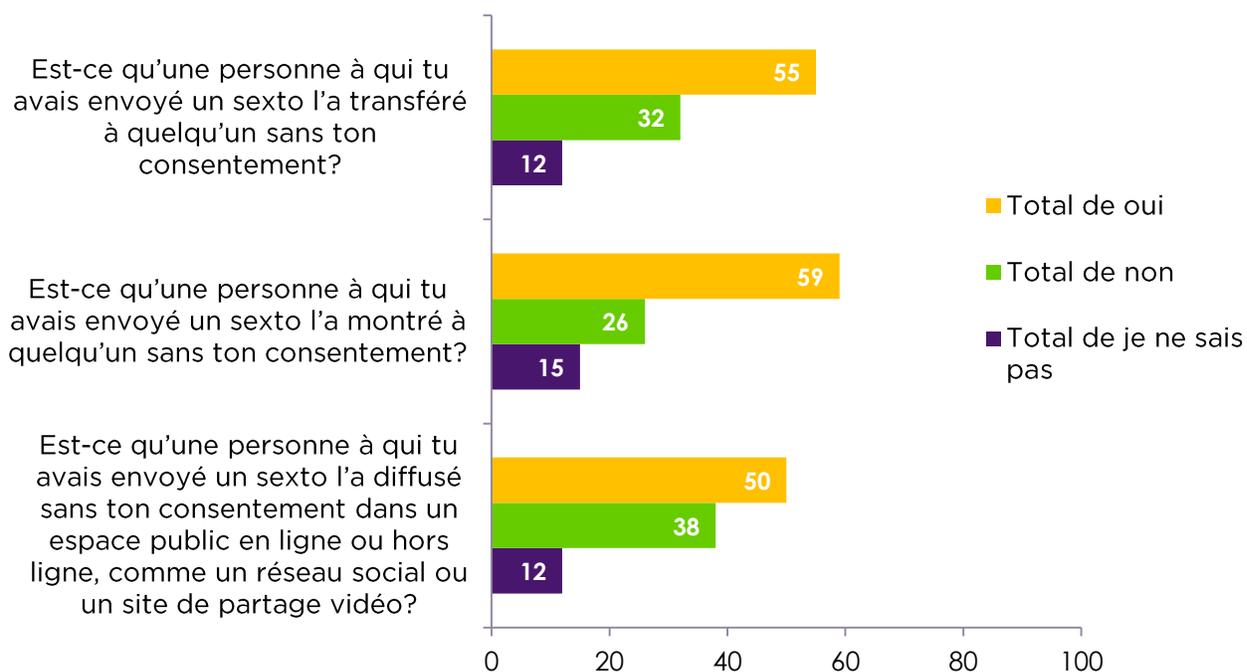


À l'inverse, les participants qui ont envoyé des sextos étaient à la fois les moins susceptibles que l'un de leurs sextos sollicités ait été diffusé dans un espace public – peut-être parce que cela est vu comme la forme de partage la moins défendable – et les moins susceptibles de dire qu'ils ne savaient pas si cela était arrivé à leurs sextos, ce qui laisse peut-être supposer qu'ils auraient eu vent d'une telle situation si elle s'était produite.

Enfin, une importante différence s'établit dans la fréquence entre l'envoi de sextos sollicités et leur partage par quelqu'un d'autre. Tandis qu'un nombre important de participants avaient envoyé des sextos sollicités dix fois ou plus, ce n'est pas le cas de ceux dont les sextos sollicités ont été partagés.

Bien qu'un plus petit nombre de participants avaient envoyé des sextos non sollicités, ceux qui l'avaient fait étaient plus susceptibles de signaler que leurs sextos avaient été partagés. Cette différence est attribuable en partie parce qu'ils étaient également moins susceptibles de dire qu'ils ignoraient si leurs sextos avaient été partagés ou non. La raison pour laquelle les expéditeurs de sextos non sollicités sont plus certains du fait que leurs sextos ont été partagés ou non n'est pas claire : il est possible que ces sextos ont été partagés à plus grande échelle que les sextos sollicités, ce qui fait en sorte que les destinataires sont plus susceptibles de savoir avec assurance que ceux-ci ont été partagés.

Figure 18 : Le partage de sextos non sollicités (% expéditeurs)



Une faible association existe entre la fréquence à laquelle les jeunes envoient des sextos et la fréquence à laquelle leurs sextos sont partagés (la corrélation la plus élevée entre l'envoi de sextos non sollicités et leur partage de façon électronique est seulement de 0,209**, tandis que la fréquence d'envoi de sextos sollicités n'est pas du tout liée avec la diffusion d'un sexto dans un endroit public). Par conséquent, il semble probable que d'autres facteurs aient une association plus importante que la fréquence à laquelle les jeunes envoient des sextos par rapport à la fréquence à laquelle les sextos des participants sont partagés. Davantage de recherches et d'analyses sont recommandées pour définir ces facteurs.

** Corrélation significative à un niveau de 0,01 (bidirectionnelle).

Le partage non consensuel de sextos : Facteurs associés

Comme il est indiqué plus haut, l'objectif principal du présent rapport est le partage non consensuel de sextos. La présente section examinera la fréquence générale de ce comportement; le rapport entre les données démographiques et les autres comportements associés au sextage; et la relation entre les quatre facteurs qui, selon des études antérieures, pourraient être associés au partage non consensuel :

- **Adhérence aux stéréotypes de genres traditionnels** : L'existence d'une relation entre des jeunes ayant une perception traditionnelle sur les rôles de genre et le partage non consensuel de sextos.
- **Désengagement moral** : Sachant que le désengagement moral (comme le fait de blâmer la victime et de passer outre aux conséquences) est un facteur bien établi de cyberintimidation²⁹, de harcèlement sexuel³⁰ et d'attitudes favorables au viol³¹, cette recherche vise à déterminer si les jeunes qui font le partage non consensuel de sextos adoptent le désengagement moral afin de se décharger de la responsabilité.
- **Homophilie et normes sociales** : Les perceptions des jeunes quant à la fréquence des sextos (normes sociales), ou la pression ou la tendance à se conformer aux normes d'un groupe de pairs (homophilie) ont une incidence sur leur décision de faire le partage non consensuel de sextos.
- **Règles, éducation et conscience des conséquences juridiques** : Le fait d'avoir des règles à la maison pour traiter les personnes en ligne avec respect ou pour l'envoi ou le transfert de sextos, la participation à des initiatives d'éducation sur le sextage et la conscience des conséquences juridiques possibles liées au partage non consensuel de sextos ont une incidence sur la participation des jeunes au sextage.

²⁹ Perren, S., & Gutzwiller-Helfenfinger, E. (2012). Cyberbullying and traditional bullying in adolescence: Differential roles of moral disengagement, moral emotions, and moral values. *European Journal of Developmental Psychology*, 9(2), 195-209. doi:10.1080/17405629.2011.643168

³⁰ Page, T. E., & Pina, A. (2015). Moral disengagement as a self-regulatory process in sexual harassment perpetration at work: A preliminary conceptualization. *Aggression and Violent Behavior*, 21, 73-84. doi:10.1016/j.avb.2015.01.004

³¹ Carroll, J. A. (2009). Impact of moral judgment and moral disengagement on rape-supportive attitudes in college males (Unpublished doctoral dissertation).

Fréquence du partage

Les destinataires de sextos étaient plus susceptibles d'avoir partagé des sextos qu'ils avaient demandés.

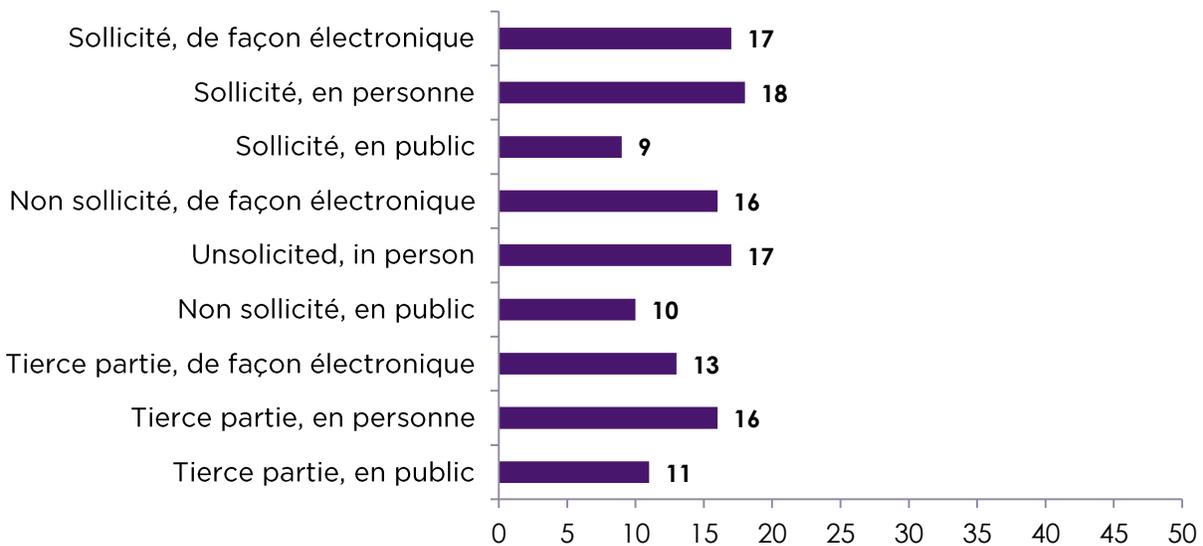
Les garçons étaient plus susceptibles que les filles d'avoir partagé un sexto.

Le partage de sextos est fortement lié à l'envoi de sextos non sollicités, mais seulement faiblement lié à l'envoi de sextos sollicités.

Le partage de sextos dans un contexte est fortement associé à leur partage dans d'autres contextes.

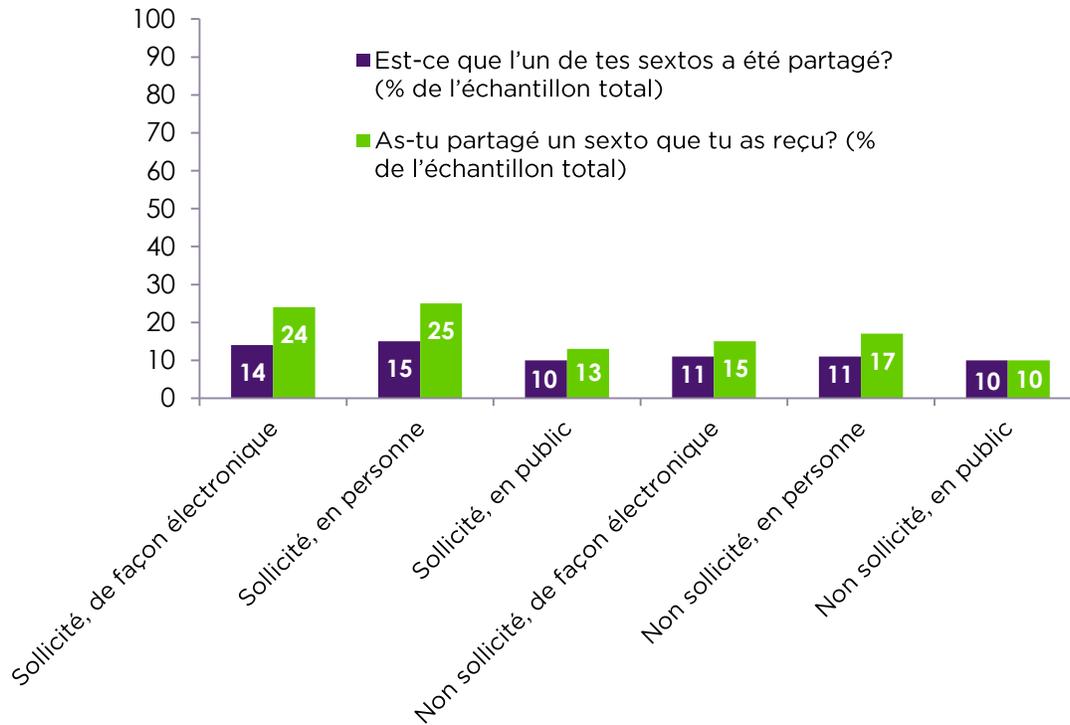
Si l'envoi de sextos n'était pas une activité régulière, leur partage ne l'est pas plus : 70 % des participants – soit 65 % des garçons et 73 % des filles – n'ont jamais partagé un sexto peu importe le contexte ou la méthode.

Figure 19 : A partagé un sexto
(% de l'échantillon total)



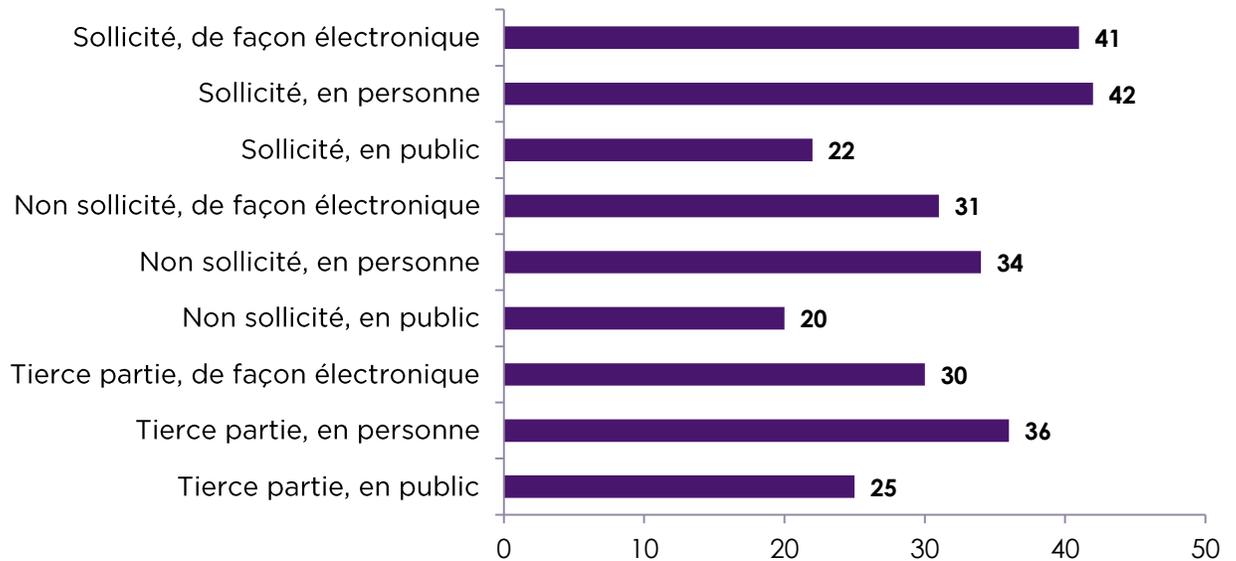
Le partage de sextos sollicités de façon électronique ou en personne était les deux moyens les plus fréquents selon les participants qui ont partagé des sextos et les deux contextes les plus fréquents selon ceux dont les sextos qu'ils avaient envoyés avaient été partagés. Le partage de sextos sollicités – que le destinataire avait demandés à l'expéditeur – pourrait être considéré comme un mode de partage particulièrement troublant, car il comporte un abus de confiance explicite.

Figure 20 : Les expériences de partage des expéditeurs de sextos c. les comportements de ceux qui partagent les sextos



Le partage de sextos de tierce partie en personne était au troisième rang des modes de partage les plus courants (36 % des destinataires de sextos de tierce partie l'avaient fait), suivi par le partage de sextos de tierce partie de façon électronique.

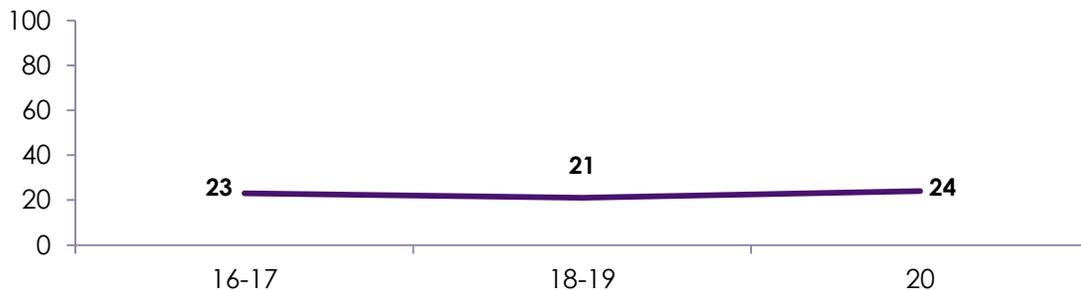
Figure 21 : A partagé un sexto
(% des destinataires de sextos)



Âge

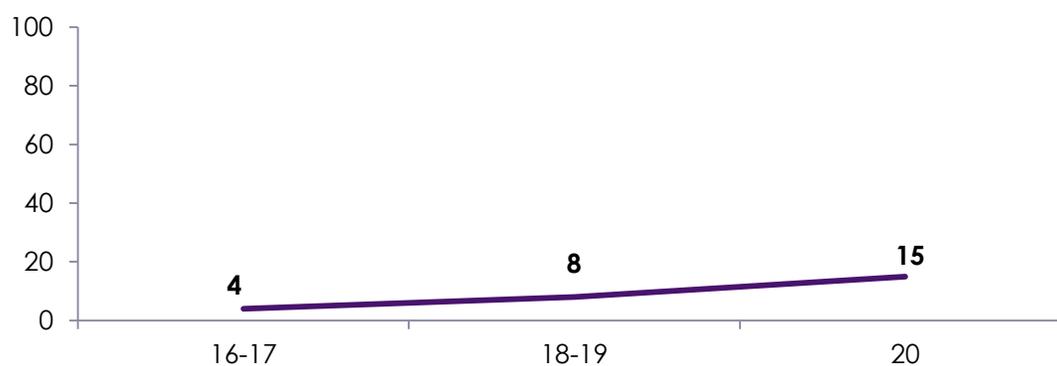
Une faible mais importante association existait entre l'âge et certains comportements associés au partage, plus forte chez les garçons que chez les filles. Étonnamment, comme les participants devaient dire s'ils avaient *déjà* partagé des sextos, le taux n'était pas invariablement plus haut chez les plus vieux que chez les plus jeunes :

Figure 22 : Moyenne de tous les comportements
liés au partage - Âge
(% des destinataires de sextos)



Toutefois, lorsque nous regardons seulement ceux qui ont partagé des sextos six fois ou plus, la tendance attendue apparaît :

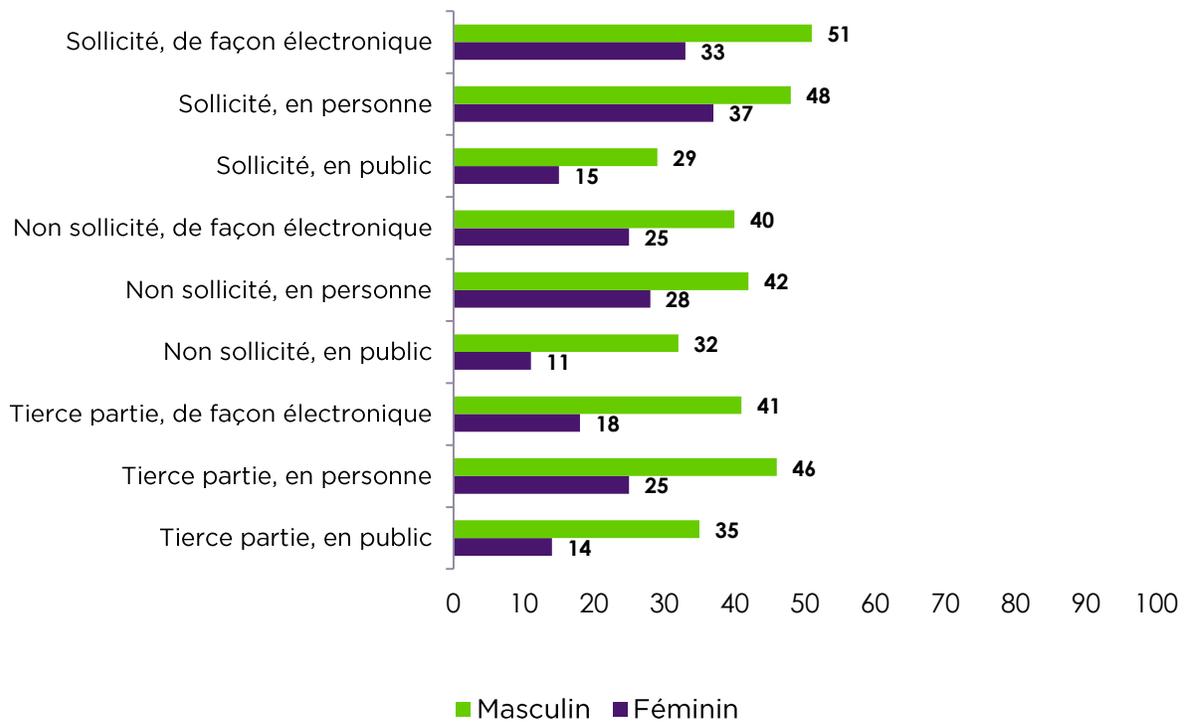
Figure 23 : Partagé 6 fois ou plus - Âge
(% des destinataires de sextos)



Sexe

Dans l'ensemble, les filles de l'échantillon étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir partagé des sextos peu importe le contexte ou la méthode, et tandis que les tendances d'ensemble pour le partage électronique et en personne étaient similaires pour les deux sexes, les garçons étaient plus susceptibles que les filles d'avoir diffusé un sexto dans un espace public.

Figure 24 : Comportement lié au partage
(% des destinataires de sextos)



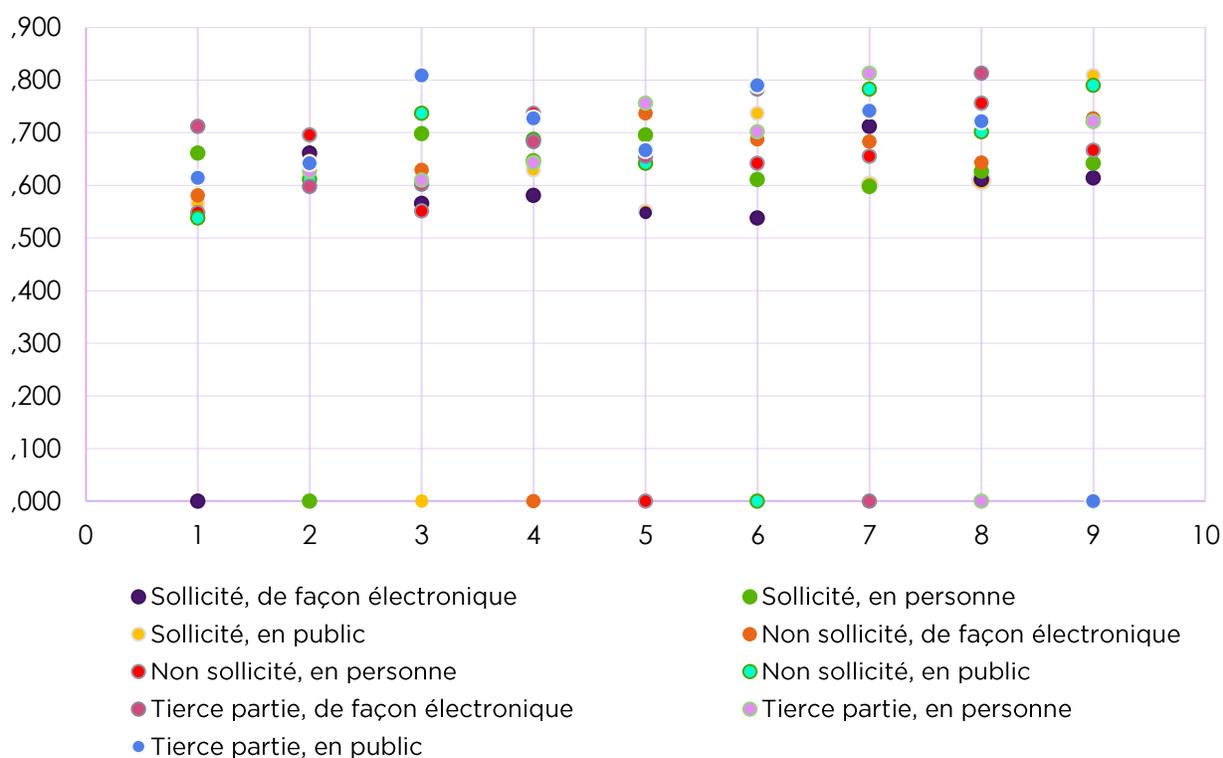
Toutefois, même parmi les filles, les sextos sollicités étaient ceux qui étaient le plus souvent partagés.

Comportements

Le partage de sextos n'est pas fortement associé à d'autres comportements, à quelques exceptions près : le partage de sextos de tierce partie est associé au fait qu'un sexto non sollicité a été partagé, et toutes les formes de partage sont fortement associées à l'envoi de sextos non sollicités.

Tous les comportements associés au partage sont étroitement liés les uns avec les autres.

Figure 25 : Corrélations entre les comportements liés au partage



Si l'on tient compte de la forte association entre les neuf comportements associés au partage et de l'absence globale de corrélation entre ces comportements et d'autres comportements, il serait probable qu'il existe un sous-groupe de l'échantillon (les 31 % qui ont rapporté avoir partagé des sextos) parmi lequel le partage de tout type est particulièrement normalisé et que ces participants qui partagent des sextos ne fassent pas trop la distinction entre les différents types et contextes de partage. Ce sous-groupe est plus masculin que féminin

(35 % des participants masculins ont partagé des sextos d'une façon ou d'une autre) mais pas en très grande majorité (27 % des participantes l'avaient fait). La manière dont ce sous-groupe perçoit le partage de sextos comme étant normal et acceptable sera considérée ci-dessous.

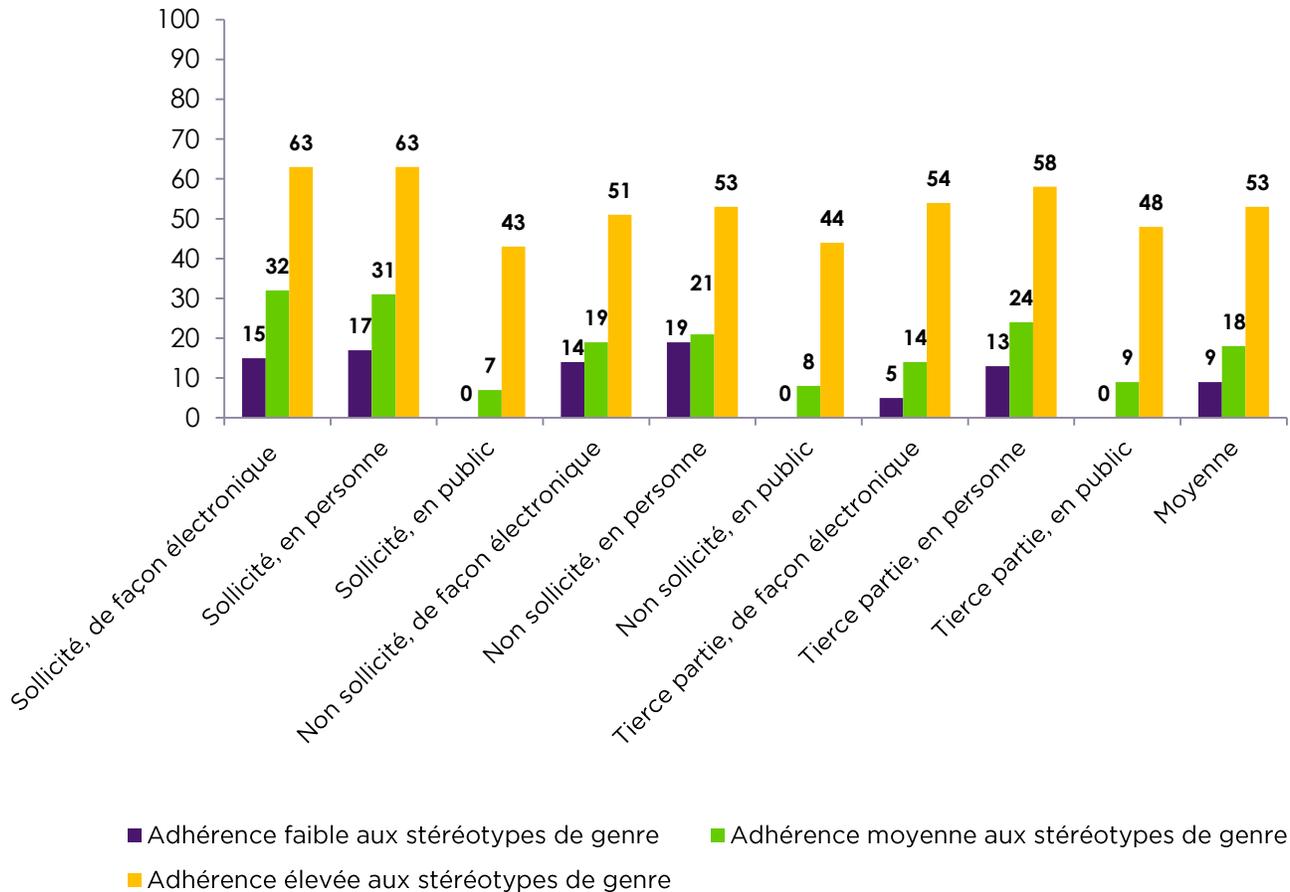
Stéréotypes de genre

Dans ce domaine, les stéréotypes de genre sont définis comme l'idée que les garçons et les filles ont des rôles et des caractéristiques innés, opposés et limités, ce qui revient habituellement à décrire les garçons comme étant plus affirmés, peu émotifs et sexuellement agressifs et les filles comme étant compréhensives, emphatiques et placées dans un rôle de « gardiennes » du sexe. Les recherches antérieures ont montré avec constance que l'adoption de ces stéréotypes est associée à une plus grande probabilité de croire au « mythe du viol » (une forme de désengagement moral qui justifie l'agression sexuelle) et de participer à diverses formes de harcèlement sexuel ou les tolérer. Cette étude a employé une échelle précédemment validée afin de mesurer la croyance des participants à l'égard de stéréotypes de genre qui leur demandait d'indiquer s'ils étaient en accord ou en désaccord avec des questions telles que « les hommes devraient être plus intéressés par le sexe que les femmes » et « une femme ne peut pas être véritablement heureuse à moins d'être en relation ».

Les jeunes qui croient aux stéréotypes traditionnels – en particulier les garçons – sont beaucoup plus susceptibles de partager des sextos.

Lorsque les participants ont été évalués quant à leurs croyances à ces stéréotypes de genre, puis divisés en catégories (faible, moyenne, élevée), l'association à toutes les formes de comportement lié au partage était saisissante :

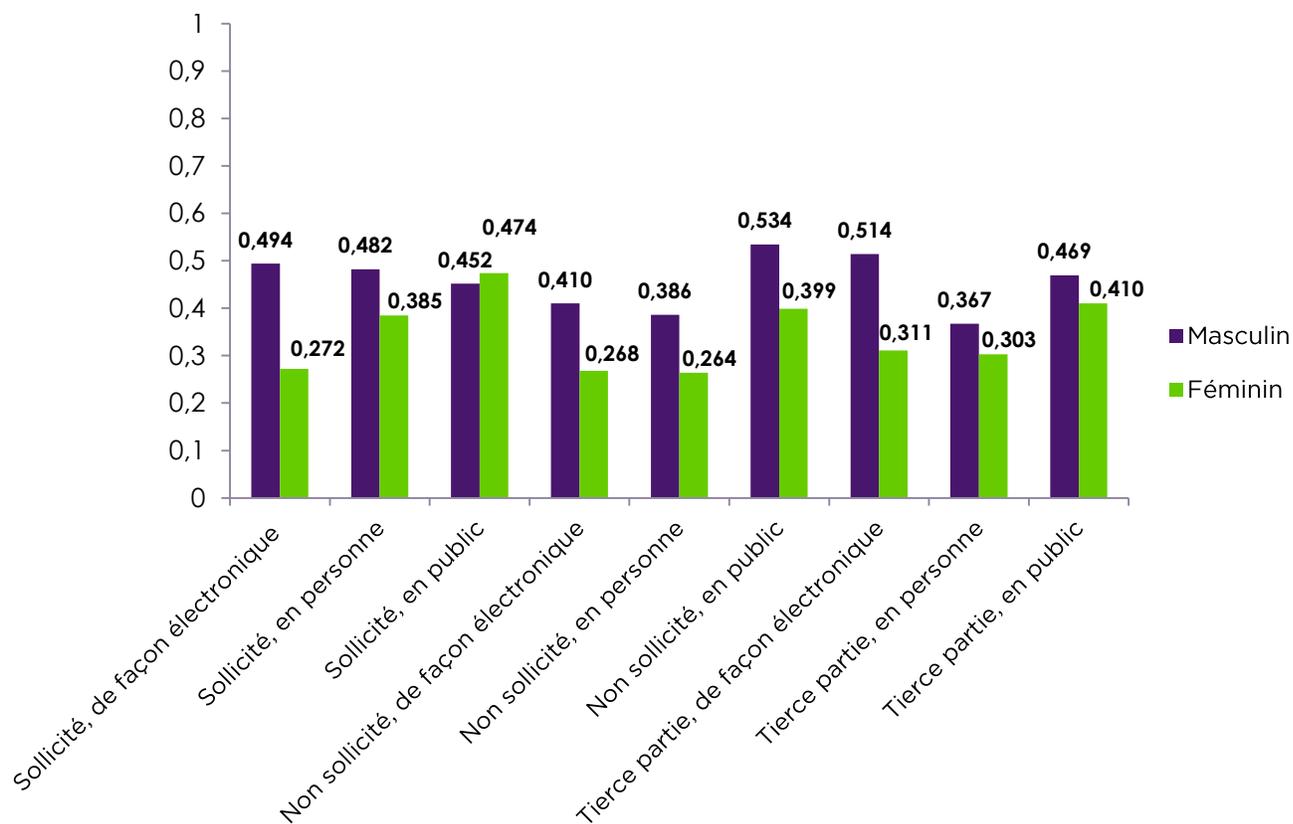
Figure 26 : Partage selon l'adhérence aux stéréotypes de genre (% des destinataires de sextos)



En moyenne, un peu moins d'un participant sur dix (9 %) appartenant au tiers « croyance faible » avaient envoyé des sextos, et aucun d'entre eux n'avaient partagé publiquement un sexto sollicité, non sollicité ou provenant d'une tierce partie. Un sur cinq (18 %) de ceux dans le tiers « croyance moyenne » avaient partagé des sextos dans un contexte ou l'autre, et un bon tiers (32 %) avaient partagé des sextos sollicités de façon électronique. En revanche, la moitié de ceux dans le tiers « croyance élevée » (53 %) avaient partagé des sextos dans l'ensemble, et près des deux tiers (63 %) avaient partagé des sextos sollicités de façon électronique ou en personne.

L'adhérence aux stéréotypes de genre n'a toutefois pas la même association avec le comportement lié au partage pour les garçons et les filles. Même si la corrélation était importante pour les deux sexes dans tous les types de partage, dans bien des cas elle était considérablement plus forte pour les garçons que pour les filles :

Figure 27 : Corrélation entre l'adhérence aux stéréotypes de genre et le comportement lié au partage (comparaison de genre)



Toutes les corrélations sont significatives à un niveau de 0,01 (bidirectionnelles).

Il est démontré que la croyance aux stéréotypes de genre rend tant les garçons que les filles plus susceptibles de blâmer la victime dans des contextes tels le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle, et il semble que cela soit en cause ici aussi : les filles qui envoient des sextos sont vues comme ayant transgressé les frontières du sexe et « méritent » ainsi les conséquences.

Désengagement moral

Le désengagement moral fait référence aux façons dont nous pouvons nous empêcher de nous sentir coupables à propos de choses qui, selon nos propres valeurs, nous considérerions normalement comme étant incorrectes – ou pour juger que quelque chose dont nous sommes témoins n'est pas mal et par conséquent n'a pas besoin de notre intervention. Comme notre revue de la littérature n'a pas permis de trouver de recherches existantes qui mettent directement en corrélation le désengagement moral et le partage non consensuel de sextos, une échelle a été développée dans le cadre de cette étude en fonction des échelles validées existantes qui ont été utilisées dans le contexte du harcèlement sexuel, de la cyberintimidation et de l'intimidation traditionnelle. Cette échelle demandait aux participants s'ils étaient en accord ou en désaccord avec seize énoncés qui étaient divisés en quatre groupes afin d'évaluer les quatre mécanismes différents de désengagement moral :

- **La restructuration cognitive**, selon laquelle un acte est rendu acceptable lorsqu'il est comparé à quelque chose de pire (p. ex., « partager un sexto n'est pas aussi grave que tromper quelqu'un ») ou lorsqu'on invente une raison de le rendre justifiable sur le plan moral (p. ex., « quand les sextos d'une fille sont partagés, cela montre aux autres filles les risques associés à l'envoi de sextos »);
- **La distorsion des conséquences**, selon laquelle nous nions ou ignorons le préjudice causé par l'action (p. ex., « le partage de sextos est si fréquent de nos jours que ça ne dérange personne »);
- **Le rejet ou la dispersion des responsabilités**, selon lequel la culpabilité à l'égard de l'action est poussée sur quelqu'un d'autre ou partagée avec un groupe (p. ex., « si un gars partage le sexto d'une fille avec un seul de ses amis et que cet ami le partage avec d'autres, ce n'est pas vraiment la faute du premier gars »);
- **Le blâme de la victime**, selon lequel la responsabilité pour l'action repose directement sur la victime (p. ex., « une fille ne devrait pas être surprise que son partenaire partage ses sextos après leur rupture »).

Prises de façon individualisée, certaines de ces attitudes sont adoptées par un nombre inquiétant de jeunes. De même, de telles attitudes adoptées par les jeunes qui n'ont pas partagé de sextos soulignent un fort soutien et une approbation au comportement présenté par l'expéditeur qui fait le partage non consensuel de sextos.

Figure 28 : Si un sexto circule, c'est la faute de l'expéditeur d'origine. Il ne faut pas envoyer des sextos si on ne comprend pas les risques associés.

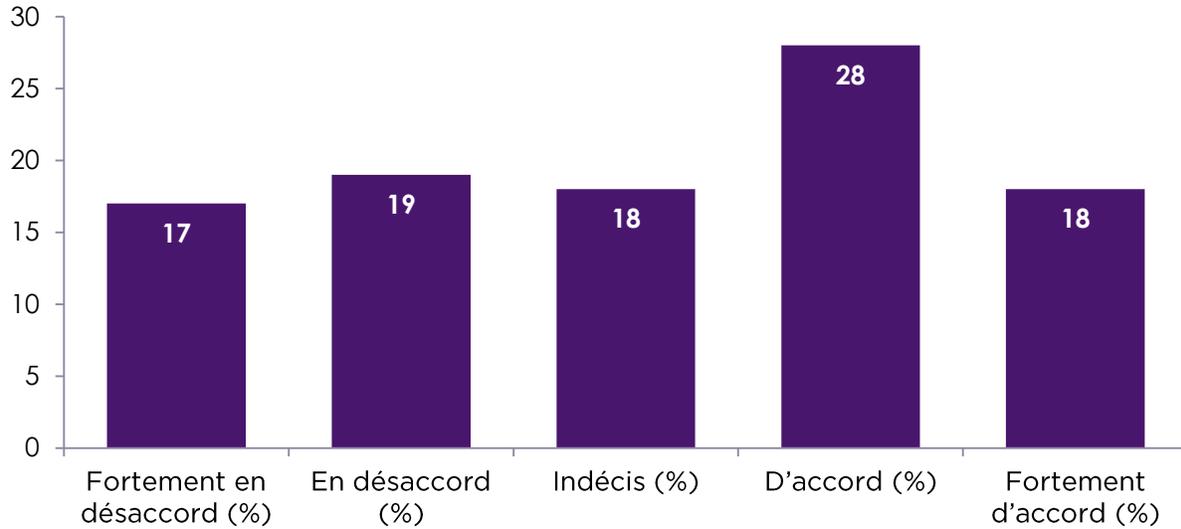
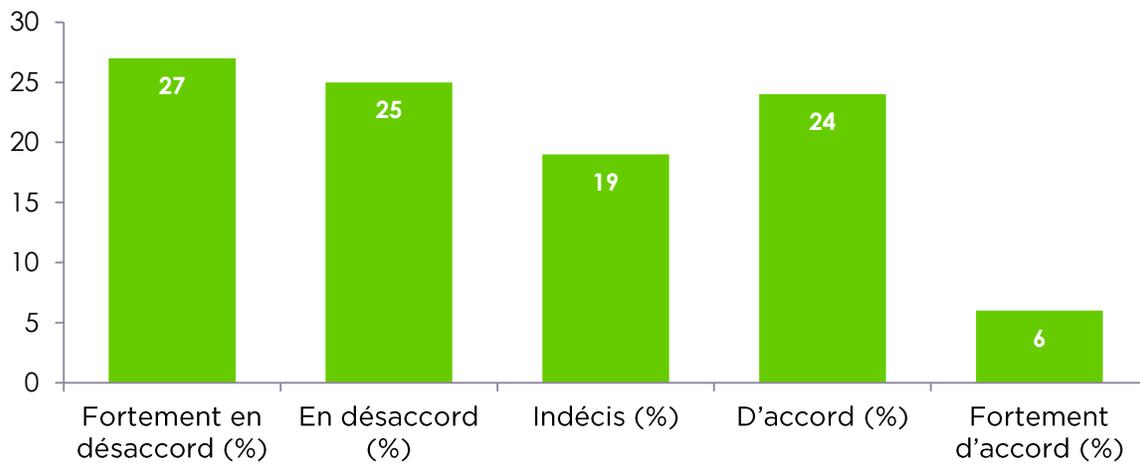


Figure 29 : Il n'y a pas de surprise à ce que des gars partagent des sextos ensemble

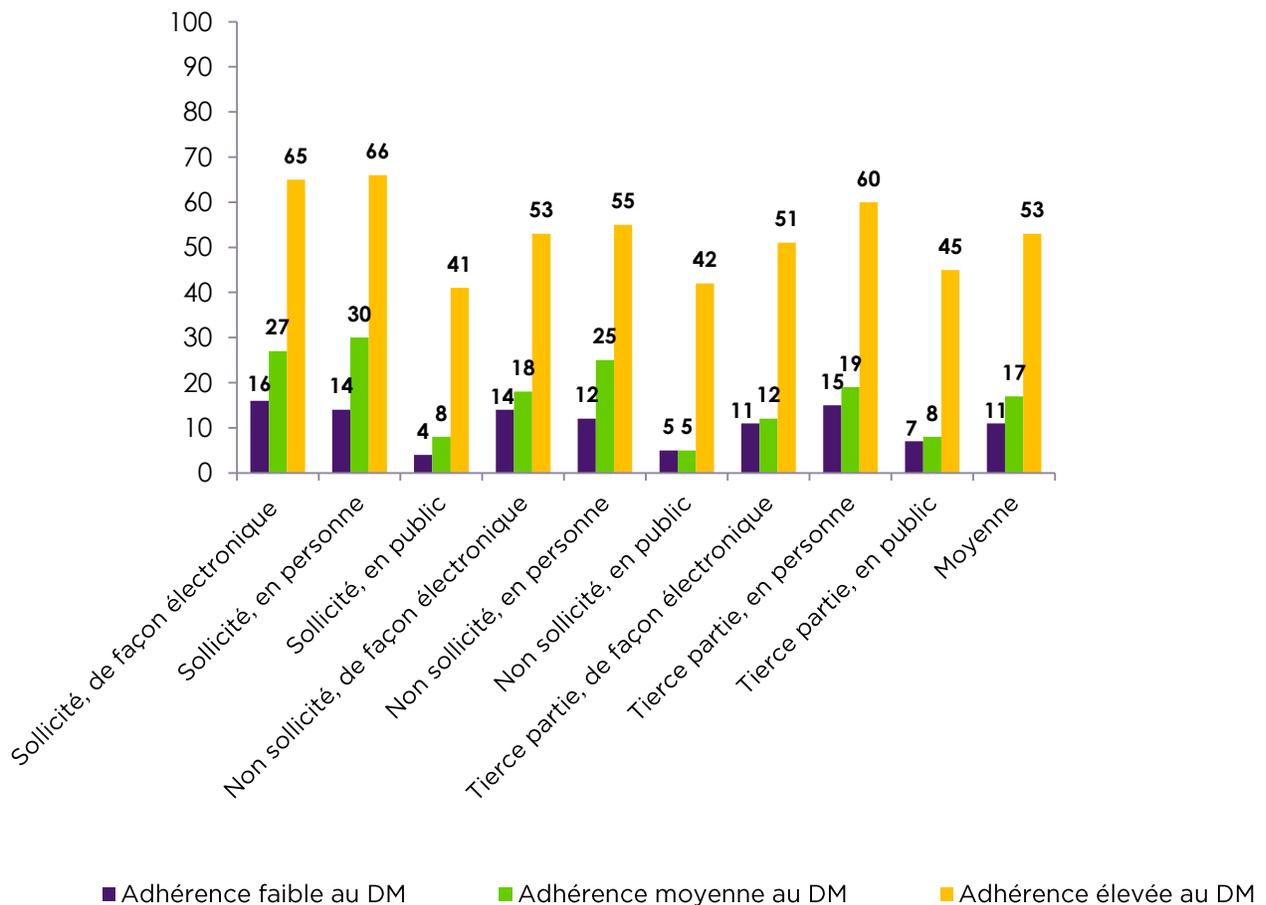


Les jeunes qui partagent des sextos semblent adopter le désengagement moral pour justifier ou excuser leur comportement.

Dans l'ensemble, une importante association existe entre le désengagement moral et le partage de sextos. Cette association est invariablement aussi forte ou plus forte que l'association avec l'adhérence aux stéréotypes de genre.

Les jeunes qui ont un pointage élevé sur l'échelle de désengagement moral sont beaucoup plus susceptibles d'avoir partagé des sextos que ceux qui ont un pointage moyen ou faible : la moitié (53 %) ont partagé des sextos qu'ils avaient reçus, comparativement à 17 % de ceux qui ont un pointage moyen et à 11 % de ceux qui ont un pointage faible.

Figure 30 : Partage selon l'adhérence au désengagement moral (% des destinataires de sextos)



Contrairement aux stéréotypes de genre, il existait peu ou pas de différence de genre entre les participants masculins et féminins dans le rapport entre le désengagement moral et le partage de sextos. En particulier, le désengagement moral est plus fortement associé aux stéréotypes de genre avec tous les types de comportement lié au partage parmi les filles, tandis que parmi les garçons, de rares types de comportements liés au partage étaient plus fortement associés aux stéréotypes de genre qu'au désengagement moral.

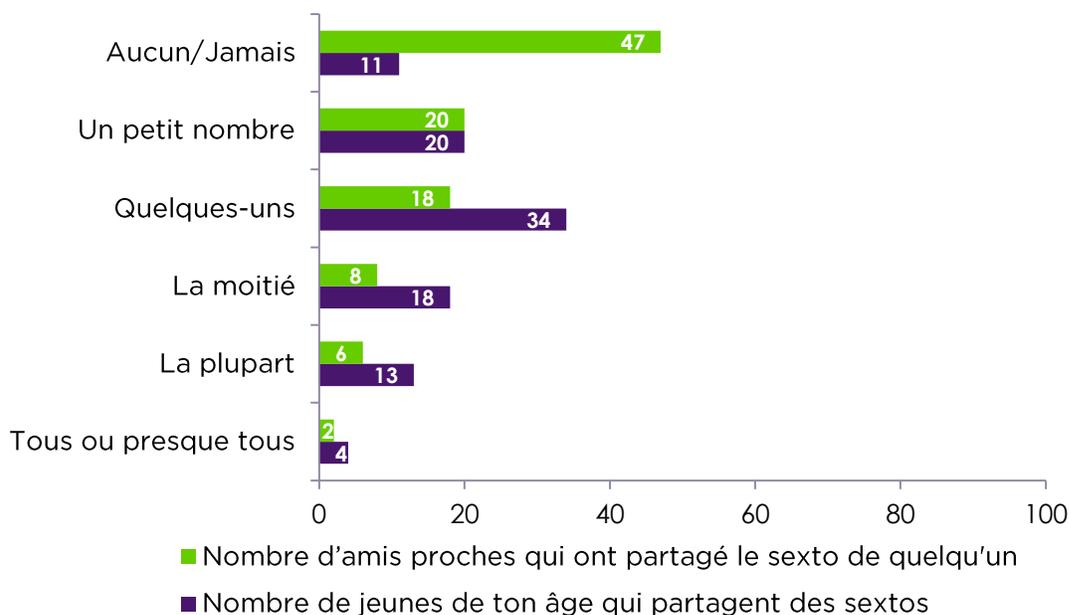
De la même manière que les filles qui violent les normes de genre stéréotypées en envoyant des sextos puissent être perçues par leurs pairs comme étant punies à juste titre lorsque leurs sextos sont partagés, ceux qui envoient des sextos peuvent également être vus comme s'ils avaient abandonné leur droit de déterminer si ces sextos seront partagés. C'est peut-être là la meilleure explication selon laquelle le partage de sextos sollicités – que l'on pourrait considérer comme le pire abus de confiance – est également le plus courant.

Homophilie et normes sociales

La fréquence du partage de sextos perçue par les jeunes, s'ils pensent que leurs amis s'attendent à ce qu'ils partagent un sexto et surtout s'ils s'attendent que leurs amis partagent un sexto avec eux sont tous associés au partage de sextos.

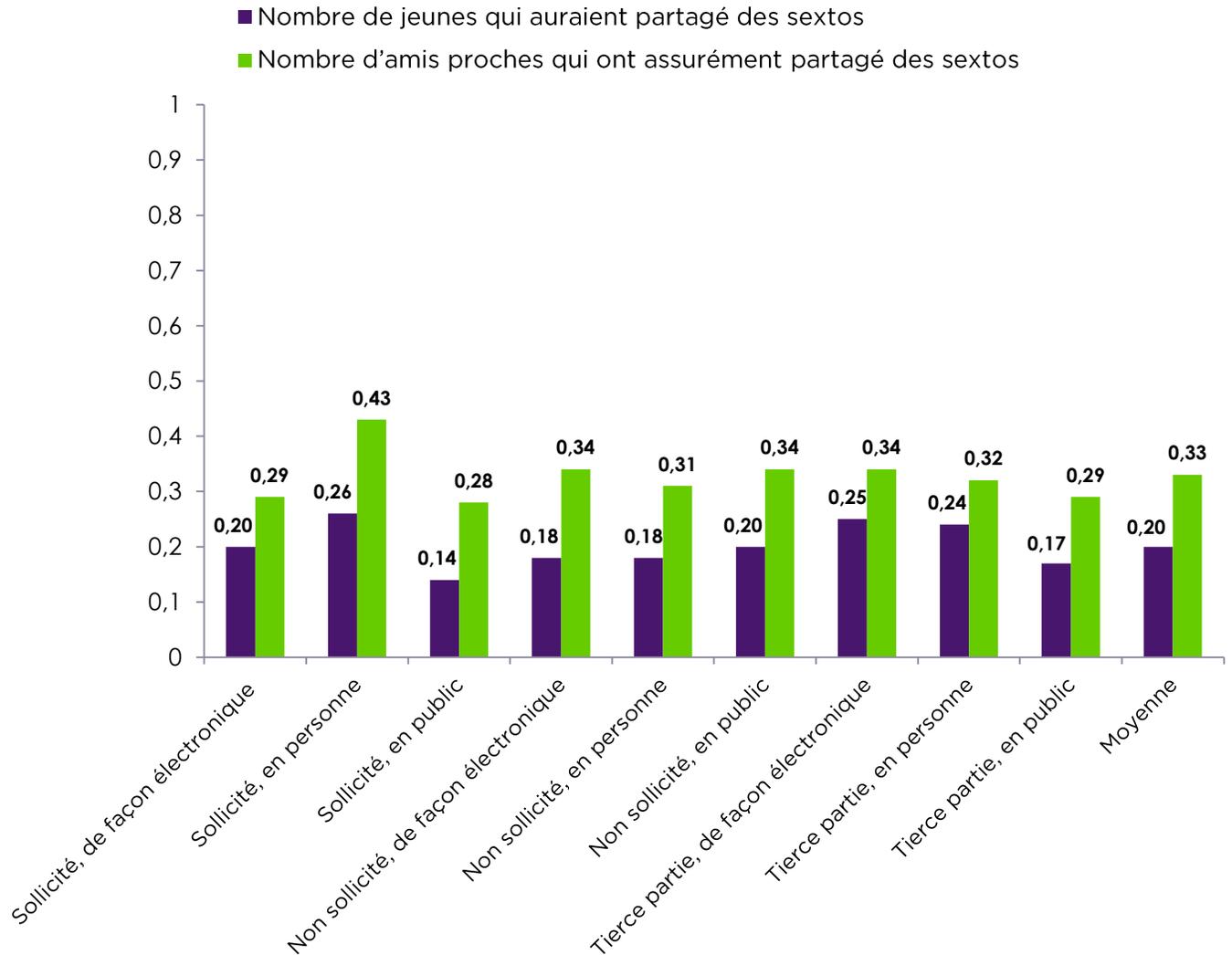
La différence est encore plus grande entre les perceptions des participants quant à la fréquence du *partage de sextos* parmi les jeunes en général et leurs amis proches et quant à l'*envoi* de sextos :

Figure 31 : Fréquence perçue du partage de sextos par les pairs et les amis proches



Des recherches antérieures ont montré que les normes sociales et l'homophilie perçues (les liens sociaux entre les pairs, surtout ceux du même sexe) sont associées à des comportements similaires, comme l'intimidation et le harcèlement sexuel. Le taux perçu auquel les jeunes en général partagent des sextos présentait une corrélation faible mais importante avec la plupart des modes de partage. Le nombre d'amis proches dont les participants savaient avec assurance qu'ils avaient partagé des sextos avait toutefois un effet beaucoup plus fort :

Figure 32 : Corrélations entre la fréquence perçue et le partage de sextos

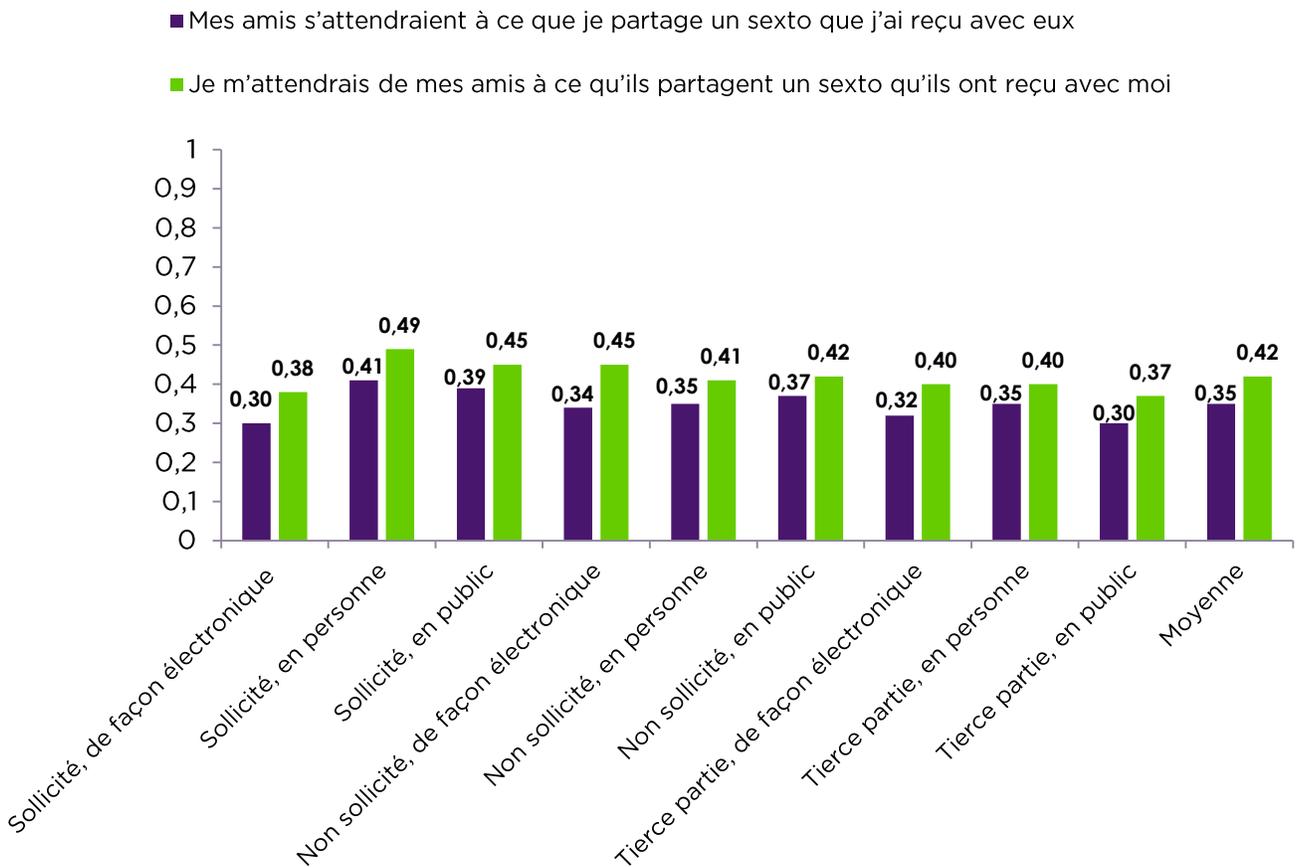


Il n'est peut-être pas étonnant que le comportement des amis proches – que les participants avaient l'impression de mieux connaître – était plus fortement associé au partage de sextos que les notions vagues du comportement de leurs pairs en général. Toutefois, étant donné la nette influence de facteurs tels le stéréotypage à l'égard des genres, il est aussi possible que le comportement lié au partage indique un sous-groupe de jeunes dont les normes sociales donnent l'impression que ce soit normal et acceptable.

Ceci permet de supposer que l'homophilie a une influence plus marquante sur le comportement lié au partage que les perceptions générales de fréquence. Les deux

questions conçues pour en faire la mesure – si les participants pensaient que leurs amis s’attendraient à ce qu’ils partagent un sexto qu’ils ont reçu et s’ils s’attendraient à ce que leurs amis partagent des sextos qu’ils ont reçu avec eux – avaient une association moyenne plus forte avec le comportement lié au partage que la fréquence perçue parmi les jeunes en général ou parmi les amis proches. La pression des proches a souvent été citée comme une raison de partager des sextos avec des amis, et tandis que ces données soutiennent ce fait, elles suggèrent aussi que la réciprocité – une action réalisée dans l’espoir d’être récompensé plus tard – est au moins tout aussi importante, puisque la plus forte association était avec des participants qui s’attendaient à voir les sextos que leurs amis ont reçus.

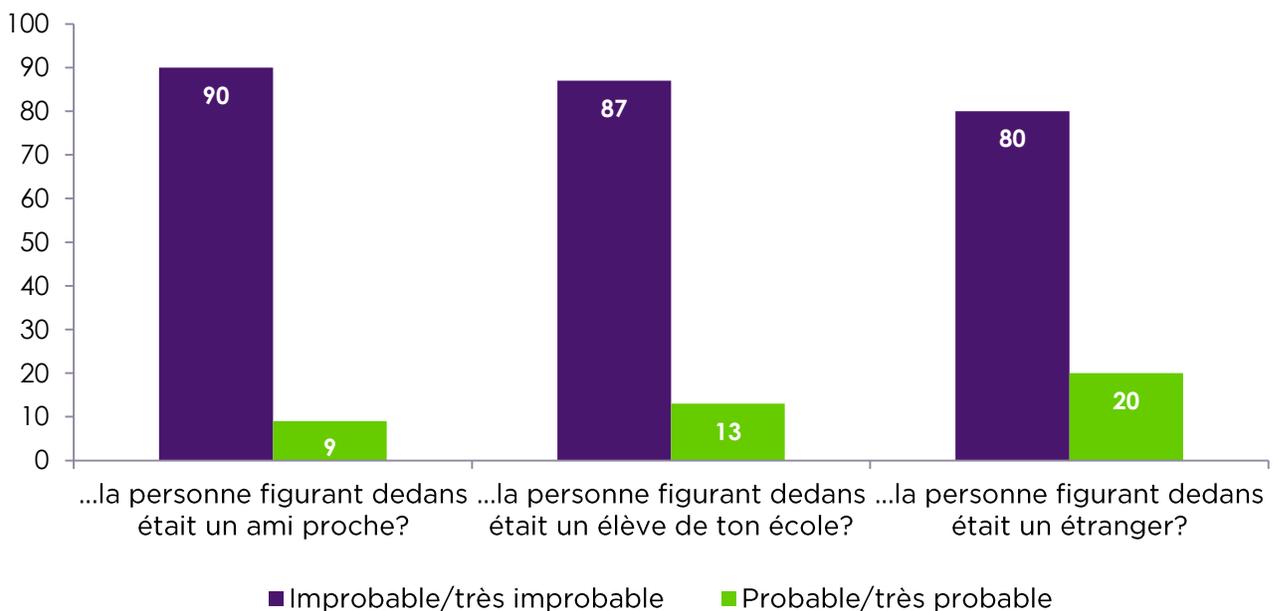
Figure 33 : Corrélations entre l’homophilie et le partage de sextos



Fait intéressant, il n’y avait pas de différences constantes entre les participants masculins et féminins dans ce contexte – en effet plusieurs types de partage étaient plus fortement associés à l’homophilie chez les filles que chez les garçons. Ceci laisse supposer que si les stéréotypes de genre sont définitivement associés au partage, les liens sociaux qui, dans certains cas, les normalisent ne sont pas exclusifs ou même invariablement plus puissants parmi les garçons.

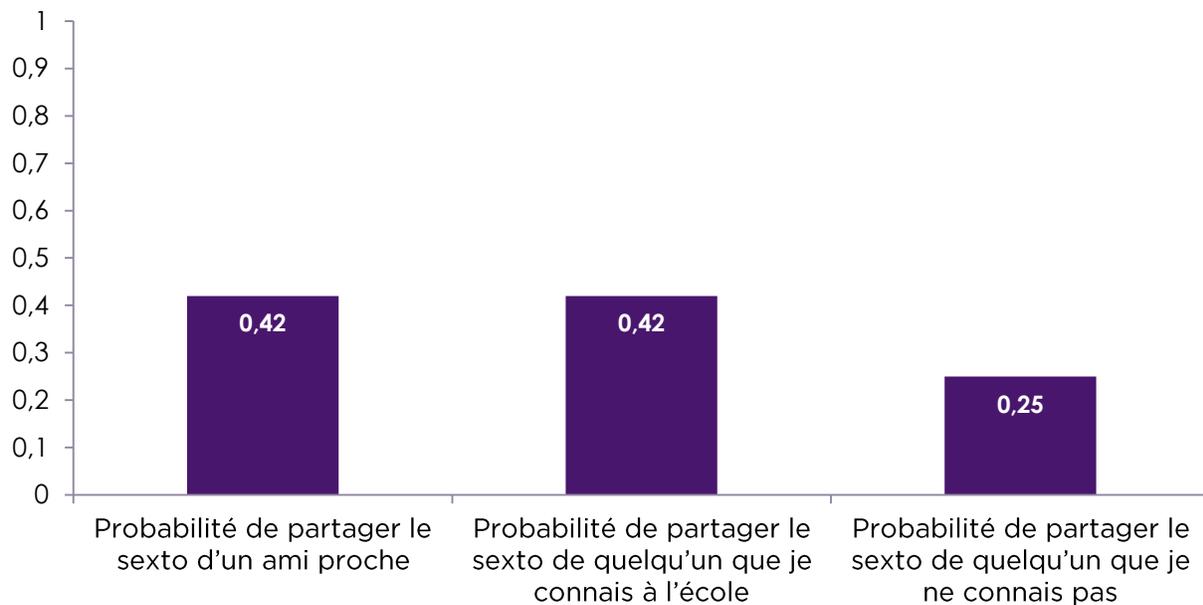
Un facteur relié qui, selon les participants, pouvait avoir une incidence sur leur décision de partage était leur connaissance du sujet. Comme dans l’étude d’HabiloMédias sur les réactions des témoins de cyberintimidation, les appréhensions morales des participants variaient en fonction de leur distance sociale par rapport à la victime :

Figure 34 : Quelle est la probabilité à laquelle tu partagerais un sexto si...



Il semble probable que, comme pour les mécanismes de désengagement moral dont il était question plus haut, une plus grande distance sociale puisse agir comme un « piège de l’empathie » et rendre les participants moins aptes (ou disposés) à penser aux préjudices possibles causés à l’égard de ceux dont les sextos ont été partagés. Bien que plus de participants ont dit qu’ils seraient susceptibles ou très susceptibles de partager les sextos d’étrangers que ceux d’un ami proche ou d’un camarade d’école, il existait une forte corrélation entre ces deux derniers et le réel comportement lié au partage :

Figure 35 : Corrélation entre la distance sociale et le partage de sextos



Autrement dit, le partage de sextos provenant d'amis ou de connaissances semble nécessiter un certain niveau d'intention préalable, tandis que la connexion est beaucoup plus faible entre le fait que l'on s'attende à ce que les jeunes partagent des sextos de personnes qu'ils ne connaissent pas et le fait qu'ils le fassent vraiment.

Il n'y avait pas de cohérence entre le contexte auquel les participants s'imaginaient susceptibles de partager des sextos et les contextes auxquels ils le faisaient vraiment :

- la probabilité de partager un sexto d'un ami proche était en plus forte corrélation avec le partage d'un sexto non sollicité (0,44) et en plus faible corrélation avec le partage d'un sexto sollicité (0,39);
- la probabilité de partager un sexto provenant d'une personne qu'ils connaissent à l'école avait une corrélation similaire dans les trois contextes (entre 0,4 et 0,42);
- la probabilité de partager un sexto d'une personne qu'ils ne connaissent pas était en faible corrélation avec le partage de sextos provenant d'une tierce partie (0,22) et en forte corrélation avec le partage de sextos non sollicités (0,277).

Parents, éducateurs et conséquences juridiques

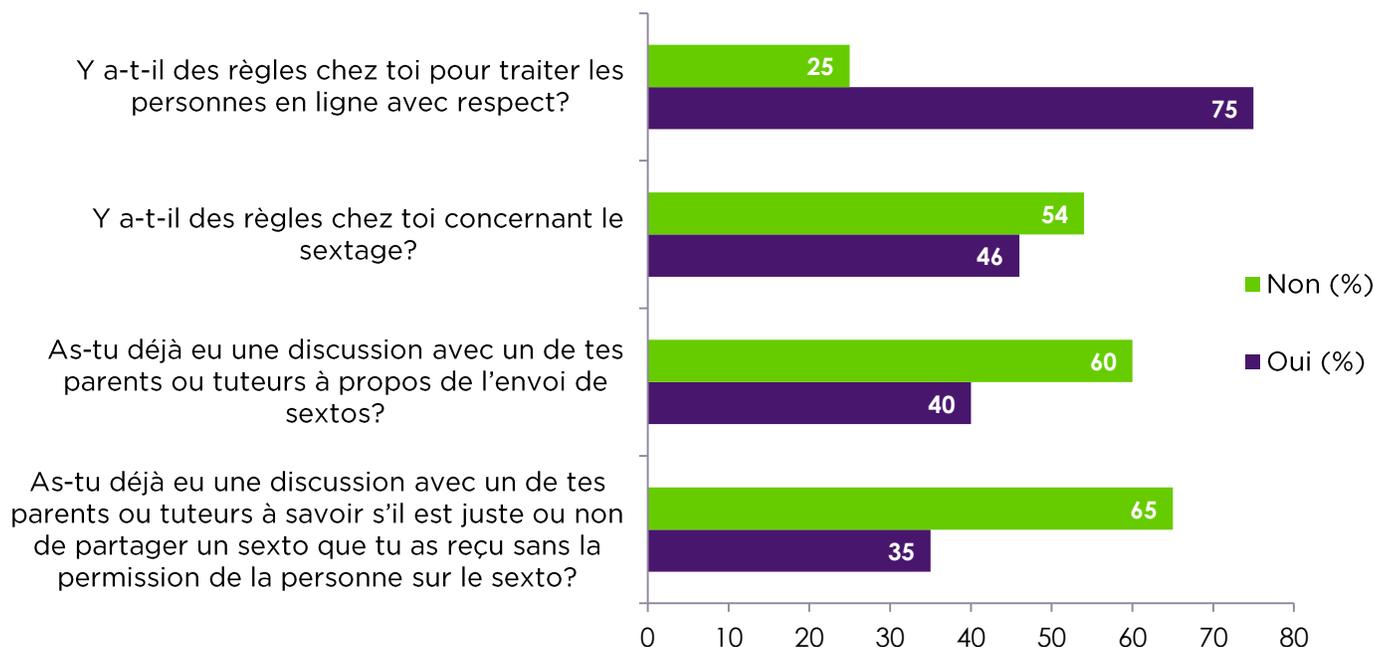
Les règles ou une discussion à la maison, les programmes éducatifs, et une sensibilisation du droit pénal se rapportant au partage non consentuel ont peu ou pas de lien avec le comportement associé au partage.

L'envoi ou la réception de sextos devrait être vu comme étant distinct du partage non consentuel de sextos³². Cela a des implications en matière d'éducation et d'intervention auprès des jeunes, des parents et des enseignants.

Participation des parents

Tandis qu'une forte majorité de participants avaient une règle à la maison pour traiter les personnes en ligne avec respect, moins de la moitié d'entre eux avaient une règle portant spécifiquement sur le sextage et un peu plus du tiers avaient parlé à leurs parents de l'envoi ou du partage de sextos.

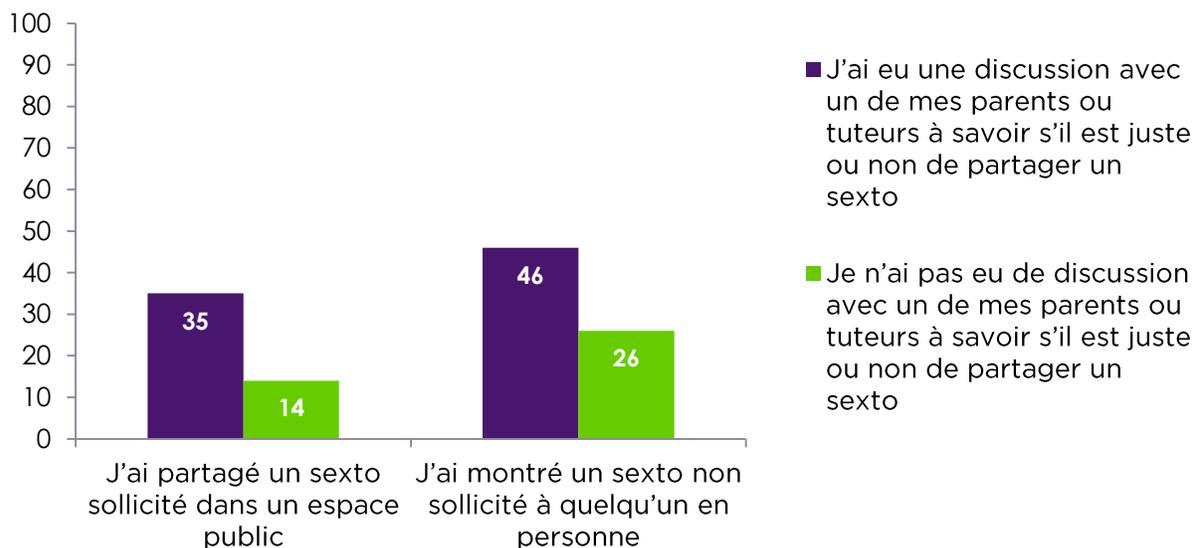
Figure 36 : La participation des parents



³² Krieger, M.A. (2017). Unpacking “sexting”: A systematic review of non-consensual sexting in legal, education, and psychological literatures. *Trauma, Violence, & Abuse, 18*(5), 593-601.

Peu d'associations ont toutefois été trouvées entre ces règles et le comportement lié au partage. La seule exception concernait les participants dont les parents avaient discuté de la moralité du partage de sextos, qui étaient quelque peu plus susceptibles de l'avoir fait dans deux contextes :

Figure 37 : Association entre une discussion sur le partage et le partage de sextos (% des destinataires de sextos)

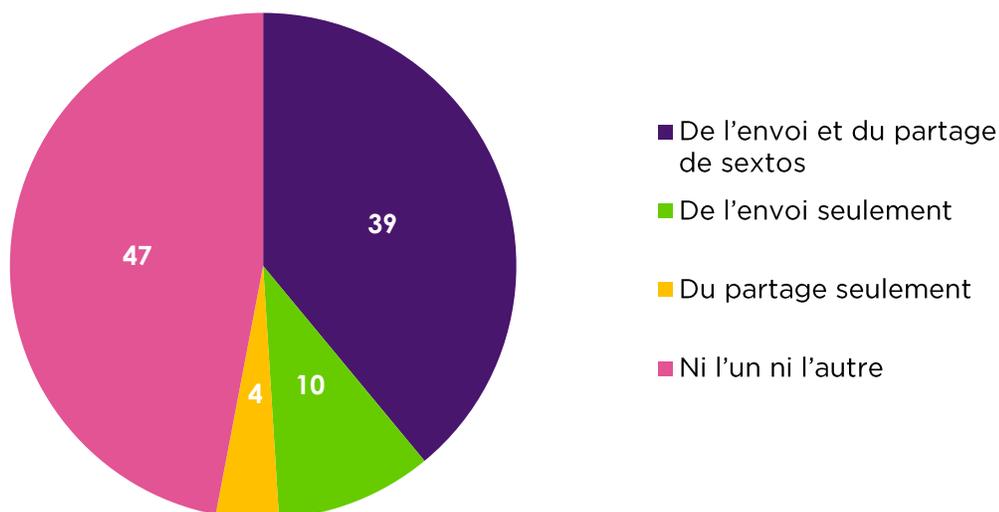


Il serait important de remarquer que dans ces deux cas, la corrélation était importante pour un seul des sexes interrogés (les filles pour le partage de sextos sollicités dans un espace public, et les garçons pour avoir montré des sextos non sollicités en personne) et que, comme pour toutes les corrélations, il n'y a aucun moyen de savoir comment les deux facteurs s'influencent l'un et l'autre : il se peut que les parents soient plus susceptibles de discuter de la moralité du partage de sextos si ceux-ci apprennent que leurs enfants l'ont déjà fait. Ainsi, ce résultat devrait être interprété avec prudence.

Éducation

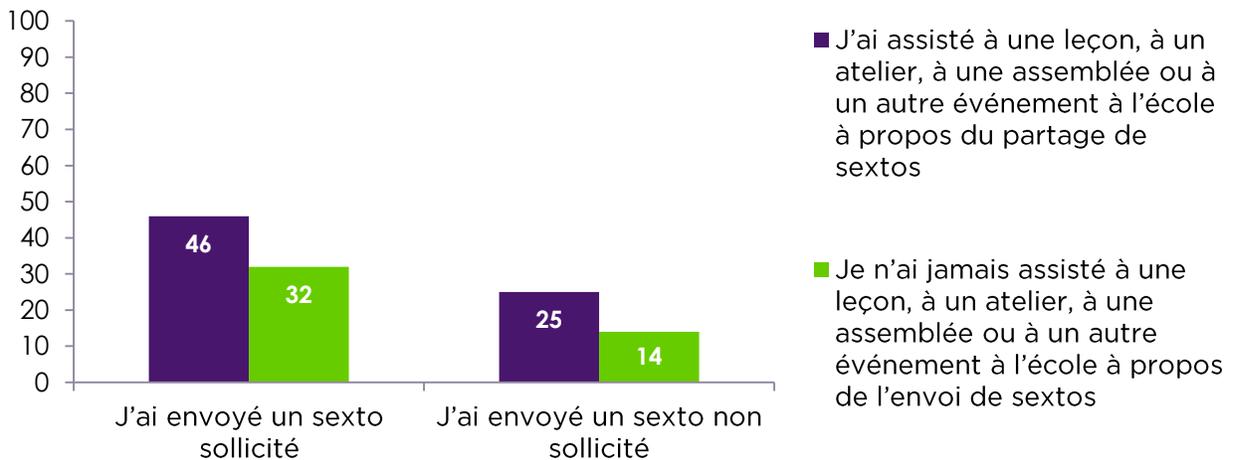
Un peu plus de la moitié des participants ont participé à un programme scolaire portant sur le sextage. Parmi ceux-ci, la plupart couvraient l'envoi et le partage de sextos, tandis qu'un nombre inférieur ne couvraient que l'envoi et un nombre encore plus petit ne couvraient que le partage :

Figure 38 : J'ai assisté à une leçon, à un atelier, à une assemblée ou à un autre événement à l'école à propos...



Ni l'éducation à l'école à propos du sextage en général ou à propos du partage de sextos n'avait d'association avec le comportement lié au partage. Ceux qui ont bénéficié de leçons sur l'envoi ou le partage de sextos étaient légèrement plus susceptibles d'avoir *envoyé* des sextos :

Figure 39 : Association entre l'éducation au partage et l'envoi de sextos (% de l'échantillon total)

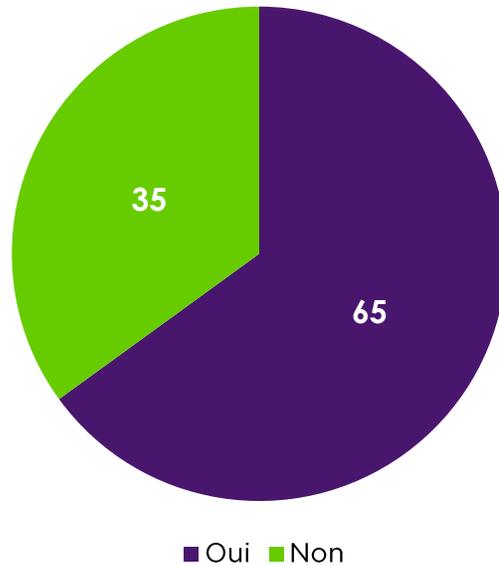


Cette association était plus forte pour les garçons que pour les filles dans les deux cas, ce qui, comme pour la discussion parentale, peut faire état d'une intention accrue de la part des éducateurs d'aborder le sujet lorsque c'est déjà un problème.

Conséquences juridiques

Près des deux tiers des participants étaient conscients que le partage non consenti d'images intimes est illégal au Canada :

Figure 40 : Savais-tu que partager un sexto d'une personne sans sa permission est un crime au Canada?



Les filles qui connaissent la loi étaient légèrement moins susceptibles d'avoir partagé un sexto sollicité de façon électronique, mais sinon aucun lien n'a été établi entre la connaissance de la loi et le comportement lié au partage.

Implications pour les interventions, recherche et politique

Ces résultats fournissent une importante orientation pour les parents, les éducateurs et les stratèges politiques afin de décourager le partage non consensuel de sextos.

Selon ces résultats :

1. Les interventions, les programmes d'étude et les politiques doivent établir une distinction entre l'*envoi* de sextos et le *partage* non consensuel de sextos, et on devrait adopter des approches différentes à l'égard de ces deux concepts. Les parents et les autres adultes qui s'occupent des jeunes devraient recevoir du soutien afin de comprendre l'importance d'aborder les deux préoccupations.
2. Les parents et les autres adultes ont besoin d'éducation et d'information sur le sextage parmi les jeunes, y compris la fréquence, ce qui laisse supposer que ce comportement est de plus en plus courant ou normalisé parmi les jeunes. La programmation doit comprendre du soutien pour les parents et les enseignants afin qu'ils soient en mesure d'avoir des discussions à ce sujet avec les jeunes.
3. Les interventions liées à l'*envoi* de sextos devraient prendre l'approche d'une éducation sexuelle qui reconnaît que l'envoi de sextos à des destinataires favorables n'est pas en soi une activité nuisible. Il faudrait effectuer davantage de recherches pour examiner les risques associés et les facteurs de protection, mieux définir le sixième des filles qui envoient des sextos sollicités à haute fréquence et mieux explorer les contextes d'envoi de sextos non sollicités.
4. Une sensibilisation accrue doit être effectuée parmi les parents, les éducateurs et le grand public à propos du *partage non consensuel de sextos* par les jeunes. Les parents et les éducateurs devraient recevoir un soutien plus grand et plus ciblé pour les aider à discuter de la question du partage non consensuel de sextos avec les enfants et les jeunes :
 - a. Les interventions devraient éviter de blâmer la victime et être axées sur la réduction au minimum du partage non consensuel de sextos.
 - b. Les parents devraient être encouragés à parler à leurs enfants des aspects moraux spécifiques liés au partage de sextos et de l'obligation éthique de résister à la pression des pairs quant au partage de sextos.
 - c. Les ressources à l'intention des éducateurs devraient être évaluées de fond en comble pour assurer leur efficacité avant de les adopter à grande échelle.

5. Davantage de recherches devraient être réalisées afin de mieux identifier le tiers des jeunes qui partagent fréquemment des sextos.
6. Les interventions à l'intention des parents et des éducateurs devraient mettre en présence les quatre mécanismes de désengagement moral – la restructuration cognitive, la distorsion des conséquences, le déplacement/dispersion de responsabilité et le blâme de la victime – dans le contexte du partage de sextos.
7. Les interventions devraient comprendre une composante visant à faire face aux stéréotypes de genre et à s'opposer aux normes sociales et aux attentes de réciprocité en relation au partage de sextos.
8. Les interventions devraient comprendre des données précises quant au taux de partage chez les jeunes. Si elles comprennent de l'information sur le droit pénal, celui-ci devrait être présenté comme un outil disponible pour ceux dont les sextos ont été partagés, plutôt qu'un risque ou une conséquence lié à leur partage.
9. Les interventions en groupes mixtes devraient être axées principalement sur le désengagement moral, tout en comprenant un contenu spécifique sur les stéréotypes de genre. Les interventions présentées à des groupes masculins devraient avoir une composante plus forte visant à contrer les stéréotypes.
10. Des interventions ciblées devraient être livrées aux jeunes qui ont partagé des sextos, en ciblant la dénormalisation du partage par une mise en présence des stéréotypes de genre et en les aidant à reconnaître et à éviter le désengagement moral.

Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, en août et septembre 2017, un sondage anonyme sur Internet a été mené par le groupe Environics Research Group auprès de 800 jeunes âgés de 16 à 20 ans au Canada.

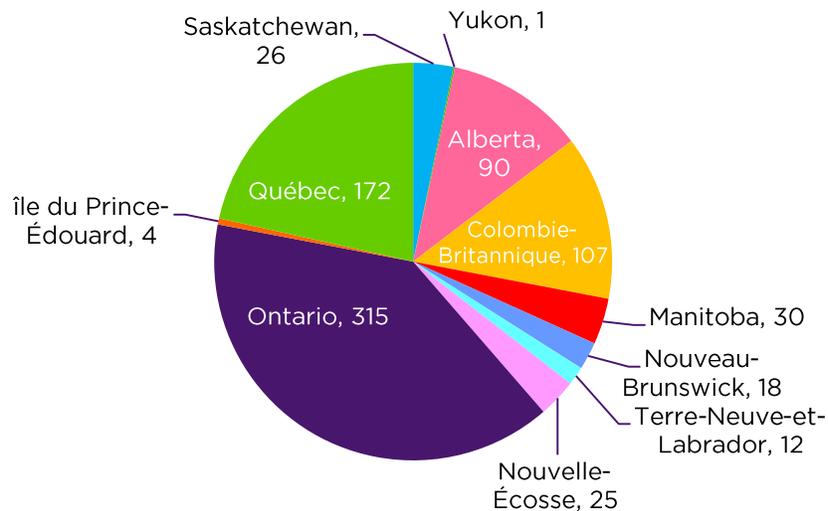
Tableau 1

Sexe	
Masculin	366
Féminin	419
Transsexuel	8
Intersexuel/non-conformité de genre/non-binaire	5
Autre (veuillez préciser)	2
Total	800

Tableau 2

Âge	
16-17	325
18-19	262
20	213
Total	800

Les participants ont été choisis afin de bien représenter la distribution géographique de la population du Canada. Toutes les 10 provinces étaient représentées, ainsi que 1 des 3 territoires.



Le questionnaire portait sur divers comportements de sextage, mais notre analyse était surtout axée sur trois différentes manières de *partager* des sextos dans trois contextes différents :

Les sextos *sollicités* que le destinataire a demandés à l'expéditeur,

- partagés de façon électronique (p. ex., par le transfert ou l'envoi d'une image électronique)
- partagés en personne (p. ex., en les montrant à quelqu'un comme une image sur un dispositif numérique)
- publiés dans un espace public (p. ex., sur un site Web ou dans un réseau social)

Les sextos *non sollicités* que le destinataire n'a pas demandés à l'expéditeur,

- partagés de façon électronique
- partagés en personne
- publiés dans un espace public

Et les *sextos provenant d'une tierce partie* que le destinataire a reçus de la part de quelqu'un d'autre que l'expéditeur d'origine,

- partagés de façon électronique
- partagés en personne
- publiés dans un espace public.